



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ÉCOLE

DE LA Année scolaire
2021 - 2022

RÉPUBLIQUE



DOSSIER DE PRESSE



L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

— ÉDITO



Des exigences nationales pour la réussite de tous

Les crises sanitaires et sociales qui ont éprouvé le territoire, nos élèves et nos collègues nous rappellent l'importance de la mobilisation de tous les acteurs, nécessaire pour les anticiper et y apporter les réponses proportionnées. Nous pouvons souligner l'investissement de nos personnels, des services de l'Etat, des élus et des parents pour que cette rentrée se déroule au mieux, et permette d'accueillir nos élèves dans les meilleures conditions possibles : en particulier près de 2500 élèves supplémentaires seront en maternelle ! Ces crises relèvent aussi l'importance de notre mission éducative et de notre capacité à tenir le cap fixé par notre Ministre, que nous avons déclinés dans notre projet académique. Ce projet fera l'objet d'une évaluation au cours du premier trimestre de cette année scolaire, avec, pour fil conducteur, des exigences nationales pour la réussite de tous.

Des exigences nationales, c'est d'abord faire que l'Ecole demeure le creuset des valeurs de la République, de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, de la Laïcité, et avec elles de la prévention des violences, de la prévention des radicalités, et de la lutte contre le harcèlement et toutes formes de discriminations. L'observatoire des violences à Mayotte, la visite des auditeurs de l'IH2EF, le programme pHARe seront autant d'occasions pour apporter des réponses et des éclairages à ces préoccupations régalienues. Plusieurs dispositifs éducatifs contribueront aussi à l'éveil d'une culture républicaine humaniste, à même de développer l'esprit critique et la culture commune : l'éducation aux médias et à l'information, la culture scientifique – notamment à travers la fête de la sciences, l'éducation au développement durable, ... L'appartenance à la République – et à l'Europe – se vit aussi à travers l'engagement, notamment le Service National Universel qui a vu ses premiers volontaires reçus cette année ou les Cadets Citoyens et les classes défenses. Enfin la République, c'est aussi le ciment social de notre pays qui doit garantir la protection de chaque enfant !

Une autre exigence nationale est de s'assurer de la bonne maîtrise des savoirs fondamentaux. Les évaluations de CP, CE1, 6ième, 2nd permettent aux équipes pédagogiques et aux parents de mieux suivre les difficultés des enfants et de proposer des réponses adaptées à chacun. Cette année, l'accent sera mis sur la lecture, les mathématiques, l'usage du numérique, et l'apprentissage des langues vivantes étrangères. Cette année est aussi la dernière étape de la réforme du baccalauréat et de la transformation de la voie professionnelle. Nous continuons à développer et valoriser ces filières d'excellences que sont les baccalauréats professionnels : plus de 600 places ont été ouvertes cette année – après 800 l'an dernier. Plus généralement, nous développerons, dans chaque établissement, des parcours d'excellence variés et tournés vers l'enseignement supérieur avec les cordées de la réussite, tout en mettant en œuvre des dispositifs adaptés pour n'abandonner aucun élève avec des lacunes sur les savoirs fondamentaux.

Ces exigences nationales doivent en effet être au service de la réussite de chacun en ne laissant personne au bord de la route, en particulier les élèves en situation de handicap, avec l'ouverture de deux Unités d'enseignement pour élèves autistes. La réussite de chacun, c'est aussi donner à ceux qui en ont le plus besoin de meilleures conditions d'apprentissage : en développant les internats d'excellence, en rénovant notre sectorisation, en créant de nouvelles cités éducatives, et en poursuivant notre politique de suivi de santé des élèves.

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

La réussite de chacun, c'est l'affaire de tous, dans tous les temps de l'enfant. L'intégration de la DRAJES donne une plus grande cohérence au déploiement des différents dispositifs de continuité éducative : devoirs faits, écoles ouvertes, vacances apprenantes, colos apprenantes, ... C'est aussi l'occasion de promouvoir la pratique sportive et l'éducation artistique et culturelle, qui ont été privées de lieux de rassemblement pendant les crises sanitaires et pour lesquelles le Ministère déploie les pass sport et culture.

Enfin nous devons stabiliser la mise en place de notre rectorat de plein exercice, dont le projet d'extension a été validé, pour relever les exigences nationales. Nous poursuivons le processus d'évaluation des établissements déjà entamé l'an dernier pour quatre collèges et un lycée. Comme pour nos élèves, ces exigences nationales doivent permettre la réussite de tous nos personnels et nous continuerons la transformation de la formation continue des personnels avec la mise en place d'une Ecole académique. Cette année verra aussi la mise en œuvre de notre feuille de route RH, résultat de consultations fructueuses et déclinaison locale du Grenelle de l'Éducation. Certaines mesures sont déjà opérationnelles, d'autres le seront au cours de l'année.

Ce que nous semons aujourd'hui, nous le récolterons demain
Uamotabu, utsovuna

Gilles Halbout

Recteur de la région académique de Mayotte
Chancelier des universités

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE MAYOTTE



LES ÉLÈVES (attendus)

106 146

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾

(102 774 en 2020)

56 595

 élèves du premier degré

(54 204 en 2020)

49 551

 élèves du second degré

(48 068 en 2020)

dont 29 863 collégiens
(29 806 en 2020)

et 19 688 lycéens
(dont lycéens professionnels)
(18 764 en 2020)

1407

 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ⁽²⁾

(1219 en 2020)

dont 636 ULIS (590 ULIS en 2020)



LES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES

220

écoles et établissements du second degré publics

188

 écoles

21

 collèges

11

 lycées polyvalents

LES ENSEIGNANTS

6842

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾
(6577 en 2020)

L'ENCADREMENT

DES ÉLÈVES ⁽²⁾



Premier degré public

29,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire

18,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

Second degré public

27,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège ⁽³⁾

22,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

32,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée

LA DÉPENSE MOYENNE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PAR ÉLÈVE ET PAR AN ^{*}

4369
euros par élève
du premier degré
(**3990** au niveau national)

7050
euros par élève
du second degré
(**5530** au niveau national)

* Ces chiffres ne comptent que les dépenses éducation nationale. Il faut y ajouter les dépenses des collectivités, entreprises, parents ou autres ministères et englobent les constructions scolaires, la maintenance et l'entretien des locaux, la restauration, les transports scolaires, les ATSEM, les animateurs periscolaires, les fournitures scolaires. Au niveau national la dépense totale s'élève alors à 7000e par élèves pour le 1er degré et de 9700e pour le second degré

(1) Public, prévision rentrée 2021

(2) Rentrée 2021 (enquête nationale ASH)

(3) Hors Segpa

LES DIPLÔMES



2021

71,3 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**
(série générale)

84,8 %

Taux de réussite
au **baccalauréat général**

71,6 %

Taux de réussite
au **baccalauréat
technologique**

69,7 %

Taux de réussite
au **baccalauréat
Professionnel**

2020

84,1 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**
(série générale)

92,4 %

Taux de réussite
au **baccalauréat général**

85,3 %

Taux de réussite
au **baccalauréat
technologique**

92,6 %

Taux de réussite
au **baccalauréat
Professionnel**

2019

76,7 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**
(série générale)

63,8 %

Taux de réussite
au **baccalauréat général**

54,5 %

Taux de réussite
au **baccalauréat
technologique**

70,7 %

Taux de réussite
au **baccalauréat
Professionnel**

UN PROTOCOLE SANITAIRE POUR UNE RENTRÉE RÉUSSIE

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'objectif du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est de maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Afin de mettre en oeuvre des mesures proportionnées, une graduation comportant quatre niveaux a été établie en lien avec les autorités sanitaires. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou de la région académique afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

La cellule de contact-tracing de l'académie de Mayotte a été réactivée pour le suivi des cas avérés est réactivée au rectorat.

— LES MODALITÉS PRATIQUES DE LA RENTRÉE

La rentrée scolaire dans l'académie de Mayotte s'est déroulée conformément au niveau 2 (niveau jaune), du protocole sanitaire national permettant l'accueil en présentiel de l'ensemble des élèves mais sous réserve du respect d'un certain nombre de mesures de freinage. En concertation avec les autorités sanitaires et préfectorales, il a été décidé de renforcer certaines mesures du protocole afin de s'adapter à la situation du département.

Le port du masque a ainsi été rendu **obligatoire** pour les personnels et les élèves à partir de 6 ans.

Dans les collèges et lycées, **le port du masque a été rendu obligatoire également en extérieur**. Les activités physiques sont privilégiées en extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable, une distanciation de 2 mètres est respectée.

En collaboration étroite avec les collectivités locales, l'ensemble des mesures préconisées pour le nettoyage et l'aération des locaux ont été reconduites.

La règle de fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continue à s'appliquer dans les écoles.

La cellule académique de contact-tracing assure dans les collèges et lycées l'identification des cas contacts à risques élevés afin de pouvoir préconiser leur isolement

— UNE OFFRE DE VACCINATION EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de limiter au maximum la circulation du virus parmi les adolescents et les personnels, et casser les chaînes de propagation du virus, **une offre de vaccination est proposée depuis le début de l'année dans l'ensemble des collèges et lycées**.

La vaccination relève d'une démarche volontaire, pour les personnels comme pour les élèves.

Celle-ci étant très fortement recommandée par les autorités sanitaires, chaque établissement (collège, lycée) accueille une première campagne de vaccination pour une durée de deux jours.

Seuls les élèves en possession d'une autorisation parentale sont autorisés à se faire vacciner après un entretien avec un médecin de l'ARS.

— DES CAMPAGNES DE DEPISTAGE

Afin de faire preuve de la plus grande vigilance, des dispositifs de dépistages ont été déployés dans l'académie.

Ainsi, chaque personnel s'est vu proposer un kit d'autotests afin de pouvoir se dépister seul s'il le souhaitait.

Les élèves souhaitant bénéficier d'un tel kit peuvent le solliciter auprès de leur établissement scolaire.

Une équipe mobile de dépistage, composée de médiateurs LAC (Lutte anti COVID), est amenée à se rendre dans des écoles ou établissements scolaires afin de procéder à des tests salivaires.

Seuls les élèves en possession d'une autorisation parentale sont dépistés.

LES PARENTS D'ÉLÈVES JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les Personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



L'OFFRE DE FORMATION

DANS L'ACADÉMIE DE MAYOTTE

— PARCOURS DE FORMATION

L'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans mise en œuvre en septembre 2020 constitue un levier essentiel pour **lutter contre le décrochage scolaire et faciliter l'accès des jeunes mineurs à la qualification et à l'emploi.**

Établie par la loi du 26 juillet 2019 Pour une École de la confiance, l'obligation de formation vient dans le prolongement de l'instruction obligatoire et instaure une continuité éducative et pédagogique depuis l'âge de 3 ans jusqu'à 18 ans.

Cette mesure vise à attaquer la pauvreté à la racine en œuvrant à l'insertion et à la qualification de chacun, en proposant des solutions de retour en formation sous statut scolaire, d'accès à la qualification et à l'emploi, avec une intervention rapide des réseaux de l'éducation nationale et des missions locales qui sont en charge de contrôler le respect de cette obligation par le jeune.

Elle concerne, en plus des décrocheurs scolaires mineurs, les jeunes diplômés mineurs qui ne poursuivent pas de formation et restent sans emploi, bien qu'étant titulaires d'une certification.

C'est une obligation nouvelle pour le jeune de se former et pour les institutions de trouver des solutions adaptées.

Ainsi depuis deux ans l'académie a anticipé cette obligation en créant plus de **3200 places dans les lycées.** Afin de mieux répondre aux besoins du monde économique, ces places ont été créées dans les voies professionnelles et technologiques.

LES NOUVELLES FORMATIONS PROFESSIONNELLES À MAYOTTE

RENTÉE 2021

- BAC Professionnel **métiers de l'alimentation Boulanger-Pâtissier** au LPO de Kaweni
- BAC Professionnel **Esthétique - cosmétique** au LPO de Kawéni
- BAC Professionnel **Métiers de la coiffure** au LPO de Kaweni
- BAC Professionnel **Artisanat et métiers d'art** au LPO des Lumières

Dans le supérieur, l'offre de formation s'est également étoffée à cette rentrée et **40 formations différentes sont proposées sur Mayotte.** Ainsi **1435 places** sont proposées en 1ère année de l'enseignement supérieur correspondant à **une augmentation de 29% des capacités d'accueil par rapport à la rentrée dernière.**

— LA CARTE DES FORMATIONS

La stratégie académique en terme d'évolution de l'offre de formation est définie sur **trois niveaux**

À long terme avec l'arrivée des 4 nouveaux lycées M'Tsangamoudji, Mamoudzou Sud, Chirongui, et Longoni prévues pour 2024 et de 4 à 5 nouveaux internats à proximité.

À moyen terme avec la construction de 7 pôles des métiers associés aux LPO permettant de regrouper sur un même site des filières connexes sur des plateaux techniques modernes et représentatif des métiers de demain.



À court terme, faire évoluer la carte des formations avec des formations répondant à la demande du territoire, en particulier grâce à l'apprentissage.

LES NOUVELLES FORMATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À MAYOTTE

RENTRÉE 2021

- CPGE Economique et Commerciale au lycée de Sada
- le Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles au CUFR
- le Diplôme Universitaire Passeport vers la Réussite et l'Orientation au CUFR
- le Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social à l'antenne de l'IRTS de Mayotte
- le BTS Tourisme au LPO de Kawéni
- le BTS Comptabilité - Gestion au LPO de Chirongui
- le BTS Comptabilité Gestion au LPO de Petite Terre *
- le BTS Production Maintenance des matériels de construction manutention *
- le BTS Assistant technique d'Ingénieur au LPO de Kahani *
- le BTS Assurance au LPO des Lumières *
- le BTS Services management commercial au LPO de Sada *
- le BTS Services négociation et digitalisation de la relation client au LPO de Sada *
- le BTS service informatique aux organisations-option B : solutions logicielles et applications métiers *
- la Mention Complémentaire Technicien en énergies renouvelables au LPO de Dembeni
- la Mention Complémentaire Assistant conseil en vente à distance au LPO des Lumières

* En apprentissage



SOMMAIRE

p. 1	Edito
p. 4	Chiffres clés de la région académique
p. 5	L'offre de formation à Mayotte
p. 7	Un protocole sanitaire pour une rentrée réussie

1.

LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE

p. 13	1.1	Laïcité - observatoire des violences
p. 19	1.2	Lutte contre les discriminations et le harcèlement
p. 21	1.3	Apporter une culture humaniste : former à l'esprit critique
p. 23	1.4	L'éducation au développement durable
p. 25	1.5	L'engagement / SNU
p. 26	1.6	L'action sociale / violences faites aux enfants

LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE

2.

p. 29	2.1	Savoirs fondamentaux
p. 31	2.2	Lecture et mathématiques
p. 32	2.3	Le numérique dans les établissements
p. 33	2.4	Plan langue vivantes étrangères
p. 35	2.5	Le parcours des élèves



3.

L'ÉGALITÉ

DES CHANCES

- p. 41 **3.1** École inclusive : UEEA
- p. 45 **3.2** Internats d'excellence et nouveaux internats
- p. 47 **3.3** Mixité : sectorisation
- p. 49 **3.4** Éducation prioritaire et Cités éducatives
- p. 51 **3.5** Santé : visites médicales

4.

L'ÉPANOUISSEMENT DANS

TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

- p. 55 **4.1** Accompagner les centres de loisirs
- p. 57 **4.2** Continuer d'apprendre pendant les vacances
- p. 61 **4.3** S'épanouir par le sport
- p. 63 **4.4** Pass culture

5.

UN MILLION D'HOMMES

ET DE FEMMES ENGAGÉS

- p. 67 **5.1** Transformation du rectorat
- p. 69 **5.2** Évaluation des établissements
- p. 70 **5.3** Évaluation des chefs d'établissements
- p. 71 **5.4** École académique de formation continue
- p. 73 **5.5** Feuille de route RH

1.



LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE





1.1 LAÏCITÉ

OBSERVATOIRE DES VIOLENCES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **Un Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République** pour définir une doctrine claire et commune en matière de respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines.
- **Des équipes académiques Valeurs de la République** pour intervenir rapidement en cas d'incident et former les équipes pédagogiques et éducatives.
- **Un formulaire en ligne à disposition de tous les personnels** de l'éducation nationale pour recueillir les atteintes à la laïcité d'une part et les actes racistes et antisémites d'autre part.
- **Une remontée systématique** de toutes les atteintes via l'application Faits établissement et des outils pour y répondre (notamment le vademecum La Laïcité à l'École).

— «VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE LAÏCITÉ»

À Mayotte

L'équipe «Valeurs de la République Laïcité» du rectorat de Mayotte a été relancée en 2020-21. Elle est composée de 12 membres représentant plusieurs catégories de personnels : des inspecteurs, des enseignants et CPE, des chefs d'établissements, des cadres du rectorat... Elle a un rôle de formation, d'accompagnement et de signalement

20 directeurs d'école, 30 cadets citoyens, 50 personnels d'encadrement, 80 CPE et professeurs d'histoire-géographie, et 130 personnels d'établissement ont bénéficié d'une formation aux valeurs de la République; Des outils ont été actualisés et/ou conçus pour la formation; des familles et des

personnels ont été reçus en entretien à la suite d'alertes (pour des propos tenus en classe, pour des comportements devant des élèves ou des personnels...); l'équipe s'est engagée lors de campagnes (journée de la laïcité le 9 décembre, concours Clémenceau ou de la résistance et de la déportation...). Toutes ces actions vont être reconduites en 2021-22.

L'année à venir se caractérise par une volonté massive de déployer massivement la formation à la laïcité. Le Ministre affiche l'ambition de sensibiliser tous les personnels dans les 4 années à venir.

Pour cela 1000 formateurs (15 pour Mayotte) vont être préparés d'ici 2023 (10 jours de formation) et 100 (1 pour Mayotte) vont pouvoir préparer un Diplôme d'Université.

A partir de la rentrée, un carré régalien est créé dans chaque académie (Valeurs de la République, Radicalisation, Violences et Harcèlement) pour signaler, réagir et protéger».

— CONVENTION AVEC LE CONSEIL CADIAL

Une convention avec le conseil cadial a été rédigée et va être signée très prochainement. C'est une démarche originale et adaptée au contexte. L'objectif est de solliciter, à la demande et à l'initiative des circonscriptions ou des établissements et sous leur autorité, les cadis en tant que médiateurs sociaux afin de contribuer à la résolution de conflits.

— MISSION DES AUDITEURS DE L'IH2EF

Notre territoire a l'honneur d'être retenu comme académie d'observation par les auditeurs «Valeurs de la République» de l'IH2EF (Institut des hautes études de l'éducation et de la formation) du 14 au 20 novembre. La promotion 2021-2022, dont Jean Pierre Chevènement est le parrain, est composée de 25 cadres de l'Education nationale mais aussi de la Gendarmerie, des Préfectures... 3 thèmes vont particulièrement retenir leur attention : la laïcité (l'Islam à Mayotte, la prévention de la radicalisation, l'évolution du rôle des cadis...), l'égalité hommes femmes, les violences sexuelles sur mineurs.

Au delà d'un apport académique sur ces thèmes, les auditeurs souhaitent pouvoir en saisir les déclinaisons locales. A l'occasion de déplacements sur le terrain les auditeurs vont rencontrer des acteurs locaux (témoins, cadis, associations, universitaires...), des acteurs institutionnels (élus, procureur, recteur, services du renseignement...) et des établissements (personnels, élèves, parents...). Ceci leur permettra d'ancrer leurs analyses dans un territoire.

— OBSERVATOIRE DES VIOLENCES

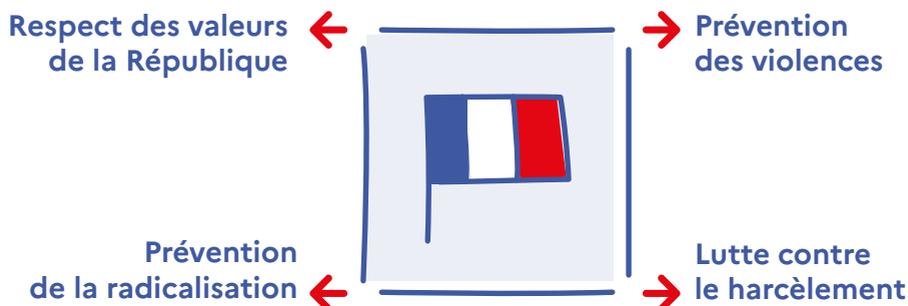
L'Observatoire des Violences à Mayotte (OVM) a été lancé en novembre 2020 avec le projet de produire des études qualitatives et quantitatives.

Sous le pilotage du CCEEM (Conseil Culture Education Environnement Mayotte). Le phénomène des violences est étudié dans 3 espaces : l'école, la famille et l'espace public.

Comme les principales institutions du territoire, le rectorat participe à ces travaux dans le domaine de l'Ecole. Il a déjà fourni des chiffres et des analyses de la violence qui impacte les établissements scolaires. Nous avons ouvert les portes de 8 établissements* aux travaux de recherche de 4 doctorants dans les champs juridique, anthropologique, sociologique, psychologique.

* Les 8 établissements : Bandréélé, lycée du Nord, lycée petite terre, Koungou, Passamainty, Bamana, Kahani, Dzoumogne (clg et lycée)

Un carré régalien dans chaque académie



QUAND ?

À compter de la **rentrée 2021**

COMMENT ?

Chaque **rectorat** est doté d'un **carré régalien** pour identifier et coordonner son action autour de :

- respect des valeurs de la République
- prévention de la radicalisation
- prévention des violences
- lutte contre le harcèlement

4 OBJECTIFS

1



INFORMATION AUX PERSONNELS

Chaque professeur ou membre de la communauté éducative est informé des **dispositifs de protection** en place et sait vers qui se tourner

2



PROTECTION FONCTIONNELLE SYSTÉMATISÉE

En cas d'agression d'un personnel, l'**institution accompagne** mieux les dépôts de plainte

3



UNE RÉPONSE RAPIDE

Grâce à un suivi fin des faits intervenant dans les écoles et les établissements et à leurs abords, l'institution apporte un **appui immédiat** et **opérationnel** aux équipes de direction

4



MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Les principes républicains sont **pleinement appliqués dès la promulgation de la loi**

Aider les personnels à faire respecter la laïcité à l'École



COMMENT SIGNALER UNE ATTEINTE AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ ?



Via le formulaire :

- « atteinte à la laïcité » en ligne sur Éduscol

Par la voie hiérarchique :

- le personnel signale les faits à son supérieur
- le chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale ou le directeur d'école signale l'atteinte dans l'application Faits établissement
- et sollicite l'équipe académique Valeurs de la République

QUI SE MOBILISE À LA SUITE DU SIGNALEMENT ?

1 AU NIVEAU ACADÉMIQUE

Équipe académique
Valeurs de la République
→ soutien concret à l'école ou l'établissement, notamment en situation de crise (expertise pédagogique, juridique, éducative)

2 AU NIVEAU NATIONAL, EN CAS DE FAIT GRAVE

Cellule ministérielle
de veille et d'alerte
→ connaissance précise des faits graves survenus et mise en place d'interventions ciblées

Équipe nationale
Valeurs de la République
→ appui opérationnel aux équipes académiques

3 EN CAS DE BESOIN

Conseil des sages
de la laïcité
→ définition de la position de l'institution scolaire en matière de laïcité

NOUVEAU, RENTRÉE 2021 : UN GUIDE RÉPUBLICAIN À LA DISPOSITION DE TOUS



Un coffret disponible dans tous les centres d'information et de documentation des collèges et lycées, composé de trois ouvrages :

- le vademecum *La Laïcité à l'École* pour alimenter la réflexion des personnels et servir de support aux temps de formation
- *L'Idée républicaine* pour expliciter l'idée de République et cerner sa place dans les débats contemporains
- *La République à l'École* avec des points d'appui dans les programmes d'enseignement de chaque discipline pour transmettre les valeurs, les principes et les règles de notre République

C'EST ÇA LA LAÏCITÉ, UNE CAMPAGNE NATIONALE EN FAVEUR DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Transmettre et faire partager la laïcité



Dès le mois de septembre, une campagne nationale de communication produite par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports sera déployée en affichage, sur Internet, sur les réseaux sociaux ainsi que dans les écoles et les établissements scolaires pour promouvoir la laïcité à l'École. Elle se décline en une série de 8 affiches à destination des élèves de primaire et de secondaire, de leurs parents, de toute la communauté éducative, et plus largement de l'opinion publique.

Cette campagne vise à faire comprendre que la laïcité n'est pas seulement un principe qui fonde notre contrat social, mais qu'elle s'inscrit dans le quotidien des élèves en leur permettant de vivre libres, égaux et unis quelles que soient leurs convictions.

Une campagne ancrée dans le quotidien scolaire

La campagne inscrit le récit de la laïcité dans le quotidien des enfants, comme un vecteur d'émancipation et comme la condition d'épanouissement des libertés individuelles. Elle s'appuie sur les bénéfices concrets, vécus chaque jour par les élèves, souvent sans qu'ils s'en aperçoivent tant cela leur paraît naturel.

Chacune des affiches met en évidence un aspect de la laïcité, en lien avec les valeurs de la République, la liberté, l'égalité, la fraternité, dont elle rend possible le plein déploiement.

La campagne est déployée au travers de 8 messages, dont 4 plus particulièrement destinés au primaire (9-12 ans) et 4 au secondaire (13-18 ans). Pour chaque

thème, des contenus explicatifs d'accompagnement de la campagne seront mis en ligne sur le site education.gouv.fr ; ces contenus seront également diffusés sur la page Instagram du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Des ressources pédagogiques pour aborder la laïcité à l'École

Ces 8 affiches constituent autant de supports pédagogiques pour expliquer aux élèves le sens et les enjeux du principe de laïcité à l'École.

Pour que les professeurs puissent étudier ces supports en parallèle de la diffusion de cette campagne, des fiches pédagogiques, spécialement conçues en relation avec les thèmes abordés dans les affiches, seront accessibles sur Éduscol. Cette pédagogie s'inscrit dans la continuité de la publication de la Charte de la laïcité à l'École affichée dans chaque établissement depuis 2013, du vademecum La Laïcité à l'École élaboré par les différentes directions du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le Conseil des sages de la laïcité et dont la première édition date de 2018.

Elle est réaffirmée avec force par le ministère à la rentrée 2021, dans l'objectif de faire de l'École de la République notre « maison commune », avec la publication du Guide républicain, rassemblant des textes fondamentaux en la matière ainsi qu'une somme pédagogique et la 4^e édition du vademecum La Laïcité à l'École, à destination des professeurs, qui sera diffusé dans toutes les écoles et tous les établissements de France.



**Permettre à Malia,
Tidiane et Paloma de porter
les mêmes couleurs.**

C'est ça la laïcité.

A L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.

Realisé dans le respect des personnes transgenres. Contributeurs de respecter les genres barrières. Contributeurs de porter un message partout où il est recommandé par les autorités compétentes.



**Permettre à Milhan
et Aliyah de rire
des mêmes histoires.**

C'est ça la laïcité.

A L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.

Realisé dans le respect des personnes transgenres. Contributeurs de respecter les genres barrières. Contributeurs de porter un message partout où il est recommandé par les autorités compétentes.



**Permettre à Sacha
et Neïssa d'être dans
le même bain.**

C'est ça la laïcité.

A L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.



**Tout faire pour que
Imrane, Axelle et Ismail
pensent par eux-mêmes.**

C'est ça la laïcité.

A L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.



**Donner le même
enseignement
à Romane, Elyjah et Alex
quelles que soient
leurs croyances.**

C'est ça la laïcité.

A L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.



**Permettre à Eva et Kellijah
d'être inséparables
tout en étant différents.**

C'est ça la laïcité.

A L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.



**Permettre à Erynn
et Edene d'être égales
en tout.**

C'est ça la laïcité.

A L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.



**Permettre à Inès,
Lenny, Simon et Ava
d'être ensemble.**

C'est ça la laïcité.

A L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.





1.2 LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCÈLEMENT

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Pour lutter contre le harcèlement

- **335** référents harcèlement dans tous les rectorats et DSDEN ;
- le droit à une scolarité sans harcèlement consacré dans la loi Pour une École de la confiance ;
- des ambassadeurs collégiens et lycéens contre le harcèlement ;
- un programme de prévention du harcèlement : pHARe.

Pour prévenir le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et les LGBTphobies

- une équipe nationale de réaction, pilotée par le ministère et la Dilcrah ;
- un vademecum Agir contre le racisme et l'antisémitisme et un site de ressources ;
- un formulaire électronique de saisine pour les personnels qui seraient victimes d'actes à caractère raciste ou antisémite ;
- un cahier des charges sur la formation à l'égalité filles-garçons.

— CONSTAT

Le harcèlement, et il suffit d'échanger avec les élèves délégués pour le comprendre, n'est pas tout à fait ressenti en métropole comme il l'est à Mayotte où spontanément les préoccupations vont davantage porter sur les bandes, les caillassages, les rivalités inter-villages... Néanmoins, il ne faudrait surtout pas nier l'existence de ce phénomène violent dans les relations quotidiennes entre jeunes, notamment dans les quartiers ou via les réseaux sociaux qui se développent.

— LE PHARE 1

Cette année, la ministre lance le programme pHARe 1. C'est un programme ambitieux

qui permet à des écoles et établissements d'engager toute une communauté scolaire dans la prévention du harcèlement (équipe ressource, programmation d'actions, élèves ambassadeurs, formalisation de protocole de traitement...).

Notre académie répond présent puisque 10 collèges et 3 lycées ont manifesté leur intérêt pour participer à ce nouveau dispositif.

Ces 13 établissements, répartis sur tout le territoire, bénéficient d'une formation, de ressources et d'un accompagnement.

Ils s'engagent pour au moins 2 ans à mettre en place des dispositifs de sensibilisation au harcèlement, d'écoute et de prise en charge d'élèves harcelés et harceleurs.

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARe

QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des établissements

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

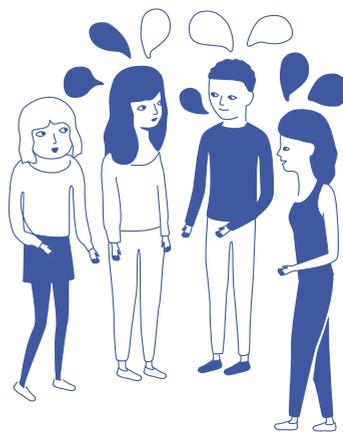
- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2021

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



À QUOI S'ENGAGE

L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP



1.3 APPORTER UNE CULTURE HUMANISTE FORMER À L'ESPRIT CRITIQUE

— L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION (EMI)

Elle permet aux élèves d'apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguiser leur esprit critique, à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie. L'ÉMI a également pour objectif d'accompagner la parole des élèves dans le cadre scolaire, pour les former à la responsabilité et à l'exercice de la liberté d'expression. Cet accompagnement se fait notamment par le biais de la création de médias scolaires (WebTV, Web Radio, journaux scolaires sur tout type de support physique ou numérique).

Le directeur du centre de documentation pédagogique (CDP) est le coordonnateur du CLEMI à Mayotte.

Les projets et actions prévues dans le domaine de l'EMI pour l'année 2021-2022, sont les suivants :

CÔTÉ ENSEIGNANTS

- L'organisation d'un séminaire annuel « Éducation aux médias et à l'information (EMI) - Éducation artistique et culturelle (EAC) » permettra de constituer un point d'entrée en termes de première prise de contact.
- Les formations continues proposées dans le plan académique de formation (PAF EMI) permettront d'approfondir en offrant aux enseignants la possibilité de se former et de monter en compétence selon leur souhait de création de Webradio, de WebTV, de Journaux scolaires, etc. et de conduite de projet en EAC.

CÔTÉ ÉLÈVES

L'éducation et l'apprentissage seront conduites dans le cadre d'un parcours EMI en 4 volets :

1. Découvrir, connaître et comprendre :

- faire découvrir les notions de document, de support, de structure du document, de message, d'information, de type d'information, de média, d'espace informationnel,
- connaître ce qu'est l'information,
- comprendre et identifier INFO - INFOX et FAKE NEWS,
- comprendre ce qu'est un Média, quel est son rôle et la pluralité des supports,
- faire acquérir un esprit critique,
- développer une attitude réfléchie et citoyenne vis-à-vis des médias et de l'information.

2. Rencontrer :

- visiter des bibliothèques, des médiathèques,
- visiter des médias professionnels,
- échanger avec les professionnels créateurs et gestionnaires d'information et comprendre le rôle de ces métiers.

3. Pratiquer :

- encourager les productions d'élèves
- créer un média scolaire -Utiliser les matériels et techniques journalistiques
- développer l'écrit, développer la prise de parole.

4. Valoriser :

- valoriser les productions d'élèves et les médias scolaires en s'appuyant sur :
 - > la carte interactive des médias scolaires,
 - > les dispositifs, événements et concours du CLEMI,
 - > les médias professionnels à Mayotte.

— LA CULTURE SCIENTIFIQUE

La Fête de la science

À Mayotte, cette manifestation est l'occasion de partager une culture scientifique commune et de **développer l'esprit critique de nos élèves dès la maternelle**. Depuis 2014, ce rendez-vous incontournable d'une dizaine de jours, porté localement par le rectorat, est particulièrement bien appréhendé par les équipes pédagogiques.

Nous célébrons cette année la 30e édition de la fête de science placée sous le thème de « **l'émotion de la découverte** ». Les collectifs et les chercheurs se sont aussi mobilisés, afin que cette édition anniversaire soit un moment riche, intense et inclusif !

Le thème national « l'émotion de la découverte » est décliné localement en **trois thématiques fortes** qui feront l'objet d'un village des sciences, accessible au plus grand nombre. Les activités ont été pensées et créées par des experts, avec le concours des équipes pédagogiques. Ainsi, l'ensemble des ateliers et expositions déclinées dans le cadre du village des sciences a vocation à s'inviter au sein des établissements, tout au long de l'année.

Thème 1 :

La découverte des écosystèmes microscopiques et macroscopiques à travers le microscope, la loupe et l'expression scénique.

Thème 2 :

La découverte de l'île de Mayotte - entre navires et sépultures.

Thème 3 :

La découverte du volcan de Mayotte - quand la terre tremble et le lagon flamboie.

En parallèle du village des sciences, les équipes pédagogiques élaborent actuellement des projets qu'ils déclineront au cours de cette période au sein des établissements scolaires. Des sorties et visites sont également à l'étude.

La fête de la science marque un point fort dans l'année, pour la science et la culture et les activités se poursuivent tout au long de l'année scolaire !

Nos partenaires :

Institutions : Préfecture, Conseil départemental de Mayotte, Communauté de commune, municipalité, CCAS, CUFR.

Laboratoire et centre de recherche : CIRAD, BRGM, PER.

— L'APPARTENANCE À L'EUROPE

A l'heure où la France se prépare à assurer la Présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) du 1er janvier au 30 juin 2022, il convient d'effectuer un focus sur la déclinaison de l'

Europe à Mayotte. Le toponyme Europa est déjà à lui seul une invitation au voyage dans la Grèce antique. La culture humaniste s'est ensuite construite à l'échelle de l'Europe et naturellement l'ambition de l'Ecole est d'amener les jeunes à élargir leurs horizons et à s'emparer des idées et des valeurs portées par Erasme le prince des humanistes ou Diderot tous deux grands voyageurs et esprits éclairés européens.

Déjà l'an dernier, 21 ambassadeurs ont été retenus pour le concours "**Deviens Ambassadeur de Mayotte**", destiné à la jeunesse mahoraise de la 3e à la terminale et organisé par le Pôle des Affaires Européennes de Mayotte. Ils ont été sélectionnés pour un voyage organisé à Paris, Bruxelles et Strasbourg et ils ont pu ensuite représenter l'Europe à Mayotte à leur retour

De nombreuses écoles et établissements de Mayotte participe aux journées européennes du patrimoine du 18 et 19 septembre 2021

Cette année, La parole sera également donnée aux jeunes dans le cadre d'une grande consultation en ligne qui porte sur les sujets jeunesse de la Présidence de la République. La consultation et des outils pédagogiques pour inciter les jeunes à participer seront disponibles début 2022 sur le site <https://provovx-jeunesse.fr> et <https://decouvrirlemonde.jeunes.gov.fr>.

Dans le même esprit, la France lance l'initiative **Lycée d'Europe**. Cet événement à l'attention de lycéens des 27 pays membres de l'Union européenne a pour ambition de renforcer leur connaissance de l'Union et de développer un sentiment d'appartenance. Du 12 au 19 février 2022, à Strasbourg, plus de 80 lycéens européens et leurs professeurs seront réunis afin de réfléchir et travailler sur la construction d'une société européenne qui partage une histoire, des enjeux et des défis politiques communs.

Le joli mois de l'Europe sera aussi décliné dans les établissements mahorais.

Cette année scolaire sera déclinée aux couleurs de l'Europe dans les enseignements afin de sensibiliser élèves et jeunes à l'Europe dans toutes ses dimensions : son histoire, ses institutions, ses valeurs démocratiques fondées sur l'État de droit, sa richesse linguistique, sa diversité culturelle remarquable, ainsi que les opportunités économiques et sociales qu'elle offre à ses ressortissants et à ses futurs citoyens.

Notre ambition : 100 % des écoles et établissements scolaires engagés dans un partenariat avec une école ou un établissement scolaire européens



1.4 L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- L'inscription de l'éducation au développement durable (EDD) parmi les **principes généraux de l'éducation** et la création des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), remplaçant les CESC.
- L'ajout et le développement de contenus relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable dans les **programmes d'enseignement**.
- **L'élection d'éco-délégués** dans chaque classe de collège et de lycée et la création d'un **prix national de l'action éco-déléguée**.
- **Plus de 7 000** écoles et établissements engagés dans une démarche de développement durable (label E3D).

Dans le cadre de l'EDD, plusieurs actions ont été menées au niveau de l'académie de Mayotte pour l'année scolaire 2020-2021. Sur le Renforcement de l'éducation au développement durable et le Vademecum de l'agenda 2030, l'objectif est de fournir une boussole aux élèves, qui leur permette :

- d'acquérir des savoirs et des compétences,
- d'orienter leurs parcours individuels, personnels et professionnels,
- de fonder leurs engagements citoyens pour un monde soutenable et respectueux de la personne

— DÉVELOPPEMENT DU LABEL E3D (ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

A Mayotte, le lancement de la labélisation E3D a été effectué depuis le mois de mars : 14 écoles et 12 établissements ont demandé la labélisation. Sur les 14 demandes écoles 4 ont obtenu une mention «Sensibilisation», et 7 une mention «Engagement». Aucune des écoles n'a obtenu les mentions Approfondissement et Expertise. Quant aux établissements, sur les 12 demandes (2 lycées et 10 collèges) : 3 ont eu la mention sensibilisation, 7 mentions engagement et 2 Approfondissement.

Nous allons encourager d'autres écoles et établissements à s'inscrire dans cette démarche. L'idéal serait également de prévoir une labellisation de territoires éducatifs.

Un temps de rencontre avec les 37 éco-délégués/21 référents établissement a été organisé afin de présenter le rôle des éco-délégués et des référents EDD. Il a permis une meilleure appropriation des ODD (Objectifs de Développement Durable) à travers l'intervention d'une association.

Pour 2021, la formation EDD va s'inscrire au **PAF (Plan Académique de Formation)** de l'académie de Mayotte avec **3 thématiques ciblées sur la santé, la prévention des risques divers et l'éducation au développement durable.**

Mise en place du site académique avec création d'une chaîne YouTube permettant d'accueillir les vidéos des écoles et des établissements dans l'objectif d'informer, d'impulser et de valoriser les actions.

Plusieurs événements ont été lancés notamment la **Semaine européenne du développement durable**, la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets**, la **Journée internationale des Forêts avec des interventions** conjointes d'experts (de l'Office National de Forêt, de Mayotte Nature Environnement, ou du service formation et Développement), **journée mondiale de l'eau et la Journée mondiale de la Terre.**

— ACTIONS MENÉES DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS

De nombreuses actions ont été menées dans les écoles et les établissements en collaboration avec les partenaires et en lien avec les différentes associations engagées dans l'EDD.

Une conférence de Frédéric Ducarme sur les îles coralliennes : du volcan au récif sous-marin. Elle avait comme objectifs :

- > Mieux comprendre la diversité et l'importance des récifs coralliens au sein du lagon de Mayotte.
- > Découvrir les mesures et les moyens de conservation mis en place. Mieux comprendre les impacts anthropiques sur ces récifs.

Mise en place d'un plan éducatif et pédagogique sur l'eau avec des axes identifiés et envisagés dans le premier et le second degré.

Contribution à la fête de la science qui a mobilisé les écoles et les établissements.

Le lancement de l'auto diagnostique DD des écoles doit se faire fin septembre. Ceci permettra aux équipes éducatives de s'interroger sur la question d'hygiène et de santé, de l'environnement et de biodiversité, de l'alimentation et santé, du vivre ensemble, de l'égalité entre filles et garçons en mettant les enseignements au centre des questionnements.

Plusieurs opérations de sciences participatives sur la pollution microplastiques destinées aux collégiens et lycéens devraient voir le jour au cours de l'année 2021-2022 et permettre aux élèves de participer à un événement de type «congrès» pour partager leurs travaux.

Le projet sur les Aires marines et terrestres doit être lancé également cette année scolaire.

Label E3D au niveau national

- Près de **7 000** écoles et établissements labellisés.
- Objectif 2023 : 10 000** labellisations.



1.5 L'ENGAGEMENT SNU

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit **les objectifs suivants** :

- la transmission d'un socle républicain,
- le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires –,
- le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, et s'articule en trois étapes clés :

1. Un séjour de cohésion de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. A Mayotte ce séjour s'est déroulé au lycée de Dembéni, du 21 juin au 2 juillet où 45 jeunes ont bénéficié d'un encadrement exceptionnel et d'activités sportives, culturelles, citoyennes et d'éducation aux enjeux environnementaux et sanitaires de notre société. Une véritable réussite qui a permis notamment à l'un d'entre eux de participer à la chorale nationale du 14 juillet, remarqué pour la justesse de son chant de l'hymne national lors de la levée des couleurs quotidienne.

2. Une mission d'intérêt général visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société.

Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Les 45 bénéficiaires mahorais sont engagés dans ce processus et les missions d'intérêt général se dérouleront soit avec les services de l'Etat (la gendarmerie, la police nationale, le RSMA...) soit avec les associations participantes.

3. La possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

Au regard du succès remporté auprès des bénéficiaires de cette édition du Service National Universel et dans l'objectif de sensibiliser davantage encore sur la notion d'engagement, le gouvernement souhaite augmenter le nombre de bénéficiaires pour l'année 2022.

Les modalités devraient en être précisées très prochainement. En tout état de cause ce temps aura marqué la vie des jeunes mahorais et mahorais qui ont pu se découvrir dans un autre contexte, s'exprimer librement, vivre autrement (y compris sans téléphone portable) et être baignés dans une sensibilisation aux valeurs de la République.



1.6 L'ACTION SOCIALE

VIOLENCE FAITES AUX ENFANTS

— L'EXERCICE DES MISSIONS DU SERVICE SOCIAL SCOLAIRE

A Mayotte, l'exercice des missions du service social scolaire est rendu difficile par le nombre de problématiques graves touchant les élèves et ayant une répercussion sur leur scolarité ; mineurs isolés, grossesse précoce, fugues, absentéisme, conduite à risques, addictives et sexuelles, grande précarité.

Les effectifs importants qui ne cessent de croître engendrent une demande d'intervention de l'assistant social souvent en urgence et sur des problématiques diverses.

—PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES À MAYOTTE

- 202 élèves suivis par le SSFE adoptent des conduites de fugues ou d'errance, dont 145 au collège et 57 au lycée.
- 44 jeunes filles ont fait l'objet de suspicion de prostitution ou déclarent elles-mêmes avoir des relations sexuelles en échange d'argent ou des cadeaux, téléphone, vêtements etc., dont 29 au collège et 15 au lycée.
- 14 jeunes filles mineures de moins de 15 ans sont mariées.

—LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'enfance en danger

Les chiffres en terme de Protection de l'enfance n'ont pas été impactés par la crise du Covid et la fermeture des établissements

Le nombre de signalement est exponentiel. Les difficultés sociales économiques représentent une part importante des sollicitations du SSFE soit 66 % des élèves suivis dans des établissements collèges et Lycées.

- 24% des sollicitations du service social concernent l'accès aux droits,
- 19 % d'intervention du SSFE concernent les difficultés familiales

- 49% concernent des motifs liés à la scolarité
- 10,7% sont en demande de conseils et de soutien concernant leurs problématiques liées à l'adolescence ou à leur situation familiale

Les différents motifs des signalements sont : les violences physiques, violences sexuelles (viols, attouchements, atteintes sexuelles) mariages forcés, des mineurs isolés mis à la porte du domicile par les parents, fugue, délinquance, suspicion de prostitution, absentéisme, grossesse de moins de 15 ans avec un majeur, négligences lourdes.

Hormis l'année 2019-2020, tous les signalements pour les faits de violence physique et sexuelle sont en augmentation.

La première explication se base sur le fait que nous avons multiplié les actions de formation auprès des différents personnels de l'éducation nationale, tant sur le premier degré que dans les établissements du second degré ce qui permet un meilleur repérage et une orientation de l'enfant ou du jeune.

De plus, le fait de se présenter systématiquement dans les classes des élèves de sixième permet aux enfants d'intégrer les missions de l'assistant social ou de l'infirmier et leur permet de venir se confier sur des situations personnelles problématiques.

CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant)

En écho à l'article 19 de cette convention, une campagne de sensibilisation et de lutte contre les violences sexuelles sur mineurs a été lancée par un collectif d'association et les principales institutions . Un appel à projet a été lancé dans l'ensemble des écoles et établissements . tous les partenaires se sont associés pour rédiger et signer une charte d'engagement qui rappelle le droit et les devoirs de protection des adultes envers les personnes mineures.

Cette charte sera ensuite diffusée dans tous les établissements pour que chaque personnel soit sensibiliser et sache comment réagir face à ces violences.

2.



LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE





2.1 LES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Les évaluations nationales CP, CE1, 6ème, seconde montrent une maîtrise fragile des compétences, se traduisant par des difficultés en lecture, écriture et une grande hétérogénéité dans la compréhension des énoncés.

— FONDAMENTAUX FRANÇAIS

Pour la langue orale, les efforts doivent converger vers un travail spécifique sur la grammaire, le vocabulaire, la syntaxe et surtout sur le sens afin que les élèves comprennent les messages oraux.

En ce qui concerne la maîtrise de l'écrit, les principales compétences à travailler sont celles qui développent la compréhension des textes lus et pour cela, l'identification des mots qui constituent les phrases et leur agencement, ainsi que le sens que nous donne le message écrit. Cela permet ensuite aux élèves de se repérer dans des phrases et des textes complexes.

— FONDAMENTAUX MATHÉMATIQUES

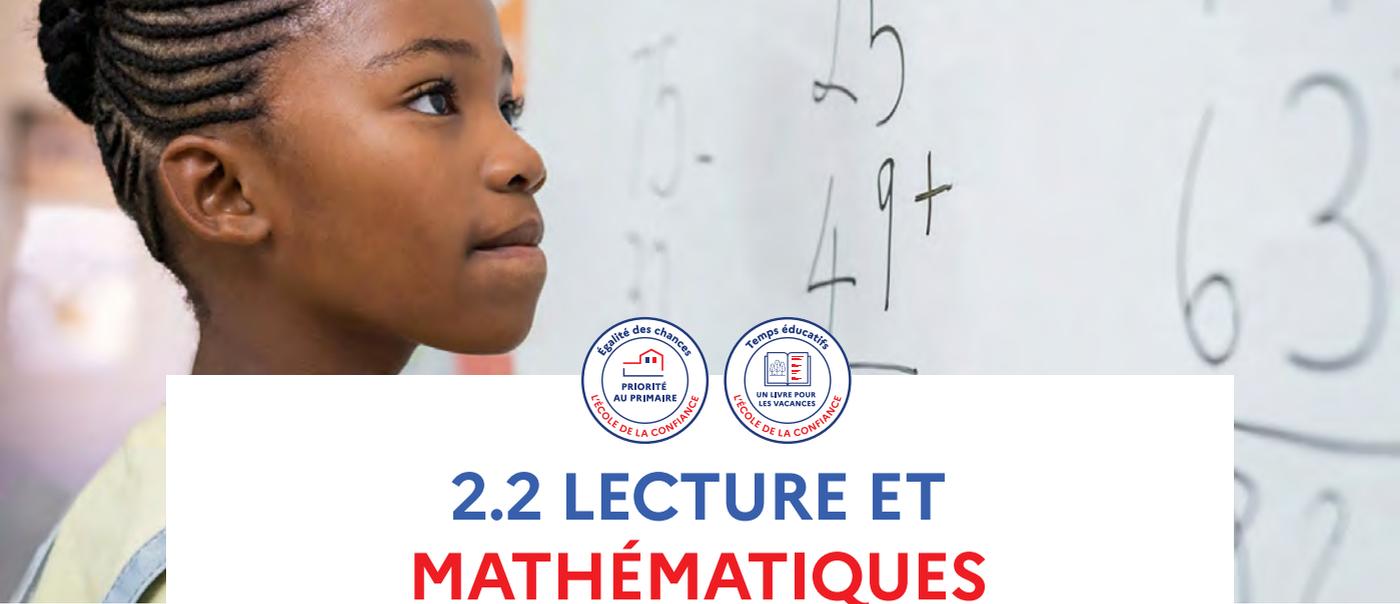
Nous allons prioriser la géométrie et les compétences faisant appel au raisonnement plutôt qu'aux automatismes.

— ANALYSE

Une attention particulière sera portée à la compréhension, au raisonnement, à la pensée réflexive et donc à l'autonomie des élèves. Il s'agira, pour les enseignants, de mettre les élèves en action, par l'élaboration de situations et activités concrètes, variées, et dans toutes les disciplines, autour d'une pédagogie de projets élaborée aussi avec les partenaires de l'école.

Le français et les mathématiques seront travaillés dans toutes les disciplines, car elle concourent à développer les compétences en maîtrise de la langue et en mathématiques.

L'éducation morale et civique permettra le développement de l'autonomie : de l'organisation du cartable à l'organisation des données, du débat argumenté à l'exposé de ses prises de position avec une nécessité, dès la maternelle, d'un travail sur le cadre de référence des compétences numériques pour l'école primaire. Les compétences sociales et civiques seront priorisées : la relation aux autres, le respect de soi et d'autrui, la tolérance.



2.2 LECTURE ET MATHÉMATIQUES

— DES ACTIONS POUR RÉSORBER LES DIFFICULTÉS

Formation pédagogique et didactique pour l'accompagnement au plus près des enseignants

— DEUX PLANS POUR FORMER 100% DES ENSEIGNANTS EN 6 ANS

Seconde année du déploiement des plans de formation français et mathématiques dans un double objectif :

- développer l'expertise pédagogique et didactique des formateurs,
- développer les modalités d'accompagnement des enseignants (pour les formateurs) et des élèves (pour les enseignants).

Une action forte portera sur les fondamentaux en français et mathématiques sur le plan disciplinaire comme transdisciplinaire.

— UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES CP/CE1 DÉDOUBLÉS

Lié aux plans français et mathématiques ou externe à ceux-ci (stage de formation continue départemental), un accompagnement des enseignants de CP/CE1 renforce l'acquisition de compétences pour l'enseignement de la maîtrise de la langue (entrée dans le langage, la lecture, l'écriture) et des fondamentaux en mathématiques ainsi que la pédagogie de projet pour développer les compétences en français et mathématiques au travers de l'EDD, l'EPS, le patrimoine (histoire-géographie), les langues, les sciences,...

Le lien avec la lecture compréhension doit être systématique. Il n'est pas possible de dissocier le déchiffrement du sens. L'accent sera donc mis sur la sémantique par un travail sur la langue : langue orale, bain dans l'écrit.

— DE NOUVELLES MODALITÉS DE FORMATION

Les formations s'effectuent en groupes restreints de 8 enseignants appelés « constellations » ou en

formation horizontale (plus grands groupes). Elles se développent autour d'un travail d'équipe au plus près du terrain et de ses besoins et alternent apports théoriques, visites croisées entre enseignants, analyses individuelles et collectives des pratiques professionnelles et réinvestissement dans les classes. Les enseignants sont les acteurs de leur formation et mesurent leur transformation, leur manière d'enseigner dans leur travail quotidien pour de nouvelles habitudes de travail.

Être au cœur de pratiques au plus près de la classe :

- choisir le thème de travail en commun en fonction des problématiques de classe,
- construire des réponses ensemble et produire des documents et outils,
- s'informer sur les recherches, avoir des apports et les intégrer dans ses pratiques.

Temps de formation continu sur l'année scolaire, un suivi régulier :

- sur une année scolaire, travail sur un ou plusieurs domaines de la discipline,
- des temps de travail ensemble multipliés,
- un prolongement, les années suivantes, par une dynamique de projet et une mise en valeur des ressources humaines et pédagogiques,
- un accompagnement par des référents français et mathématiques : des « amis critiques », des « pairs experts ».

La mise en place de la formation horizontale, dans les constellations des plans français et mathématiques, mais aussi pour tous les enseignants dans les circonscriptions, permettra d'accompagner de manière beaucoup plus dynamique et efficiente le changement des représentations de l'acte d'enseigner par un travail de terrain basée sur l'action en classe, l'auto-confrontation individuelle et collective, l'analyse des pratiques de classe).



2.3 LE NUMÉRIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

— LES ASSISES DU NUMÉRIQUE

La première édition des Assises du Numérique a permis aux différents acteurs du numérique du territoire d'échanges et de mettre en place des actions fortes pour développer le numérique sur le territoire. L'Education Nationale poursuit elle aussi le développement des compétences numériques de tous les élèves

— EVALUATIONS 6ÈME – TESTS DE POSITIONNEMENT 2NDE ET CAP

Comme chaque année, les élèves de 6ème, de 2nde et de 1ère CAP passeront à partir du 13 septembre 2021 des tests en mathématiques et en lettres. Ces tests se déroulent sur une plateforme numérique et permettent aux équipes pédagogiques de mettre en place très rapidement des séances spécifiques d'approfondissement ou de remédiation avec les élèves. Focus de cette année, tous les élèves de 6ème passent un test de fluence en lecteur.

— CERTIFICATION PIX

La maîtrise des compétences numériques est nécessaire pour évoluer dans le monde actuel. Tous les élèves travaillent ces compétences petit à petit dans le quotidien de la classe avec différents outils numériques. A partir de la classe de 5ème, les élèves peuvent accéder à la plateforme Pix pour avoir une première idée de leur niveau dans 16 compétences. En classe de 3ème et de Terminale, tous les élèves passeront une certification qui leur permettra de justifier l'acquisition de leurs compétences numériques.

— PLAN DE RELANCE SNEE

15 communes se sont engagées dans le plan de relance Socle Numérique dans les Ecoles Élémentaires. D'ici à la fin 2022, 104 écoles vont recevoir un équipement numérique qui permettra aux élèves de travailler sur des outils variés et modernes. C'est un investissement global d'environ 2 300 000 euros pris en charge en partie par les mairies et l'Etat qui va permettre aux écoles et aux élèves de Mayotte de faire un grand bond en avant dans le numérique.

— PLAN DE RELANCE HYBRIDATION

Pour permettre une meilleure continuité pédagogique lors de crises diverses et variées, l'Etat investit dans l'équipement des lycées. Tous les lycées de Mayotte recevront courant 2021/2022 des équipements de visio-conférence permettant de mettre en place des cours en distanciel. Là encore, c'est un nouveau pas en avant pour un meilleur enseignement.

— DE L'INNOVATION ET DES EXPÉRIMENTATIONS

Le numérique c'est aussi permettre de nouvelles pratiques pédagogiques. Cette année, diverses expérimentations seront mises en place pour tester de nouveaux outils toujours plus innovants et attractifs : l'utilisation de casques de réalité virtuelle, les tablettes et la réalité augmentée, la réalisation de film 360°.



2.4 PLAN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Les quatre langues priorisées sur l'académie de Mayotte sont :

L'anglais, l'espagnol, l'arabe et l'allemand

—PLAN D' ACTIONS POUR UNE MEILLEURE MAITRISE DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

En adéquation avec les 10 mesures proposées dans le plan d'actions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, notre projet pour cette année scolaire est centré sur quatre axes :

Favoriser une précocité et une régularité de l'exposition

Cet axe se concrétise à travers la pratique d'une LVE dès la maternelle.

Une formation intitulée « éveil aux langues au cycle 1 » dans le cadre du stage académique maternelle à destination des enseignants de la maternelle s'est tenue en début d'année.

Selon le cycle, une information sera réalisée en direction des directeurs d'école, avant les vacances d'octobre. Ils diffuseront ensuite l'information au niveau de leurs écoles.

Des outils et une méthodologie de travail ont été donnés.

Utiliser toutes les ressources du numérique et de l'intelligence artificielle

Trois classes se sont inscrites au dispositif « Captain Kelly ». Cet assistant vocal s'inscrit dans le Plan langues vivantes du Ministère de l'Éducation Nationale, qui vise à développer et permettre un meilleur apprentissage d'une langue étrangère par les élèves français.

Il assiste l'enseignant dans la conduite de l'enseignement de l'anglais pour construire les connaissances syntaxiques, lexicales, et phonologiques.

Inscrire le parcours linguistique et culturel des élèves

- La mise en œuvre d'un projet académique en lien avec le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle « le métissage culturel » qui réunira au moins une classe par circonscription et quelques-unes du second degré.

En guise de clôture, des spectacles se tiendront lors de la semaine des Langues Vivantes Étrangères prévue du 04 au 08 avril prochain.

- Un « Appel à Manifestation d'Intérêts » auprès des collectivités territoriales et des fédérations d'éducation populaire est lancé. Ce dispositif « accueil langues », vise à développer les activités artistiques et culturelles en lien avec l'enseignement des langues vivantes dans le cadre du périscolaire.

Mieux accompagner les enseignants dans la formation initiale et continue par :

- la formation aux outils et textes de référence pour travailler les LVE à l'école primaire pour des néo directeurs,
- le suivi sur le terrain (visites en classes) des enseignants titulaires et contractuels ou encore la formation des candidats désireux de passer leurs habilitations en langues.

L'académie prévoit prochainement la mise en place d'une commission académique en Langues Vivantes Étrangères regroupant enseignants, élus, parents, inspecteurs...et ayant pour objectifs principaux :

- veiller à une offre diversifiée en langues,
- veiller à la cohérence et à la continuité des parcours des langues proposées,
- soigner la communication par la diffusion d'une information élargie sur l'offre linguistique : aux élus, aux établissements, aux parents et aux élèves,
- actualiser cette offre en fonction des besoins, et vérifier l'adéquation en langues avec les spécificités locales.





2.5 LE PARCOURS DES ÉLÈVES

— LA DERNIÈRE ÉTAPE DE LA RÉFORME DU BAC PRO

Mise en œuvre à la rentrée 2019, la Transformation de la voie professionnelle (TVP) concerne cette année l'ensemble des élèves de toutes les classes de CAP et de Bac Pro de l'académie de Mayotte (soit environ 5000 apprenants).

Les mesures de cette transformation poursuivent leur déploiement : famille de métiers 2nde Bac Pro, co-intervention, réalisation du chef d'œuvre, accompagnement renforcé, mise en place des programmes d'enseignement et des épreuves de certification.

Famille de métiers 2nde Bac Pro :

En cette rentrée 2021, les corps d'inspection concernés pilotent la mise en place de nouvelles familles de métiers à Mayotte, à savoir : Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules (LPO de Kahani) ; Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement (LPO de Chirongui) ; Métiers des transitions numérique et énergétique (LPO de Dembéni et de Kahani). L'idée de ce dispositif est de proposer une 2nde professionnelle commune à plusieurs spécialités. Ainsi l'élève pourra découvrir une famille de métiers, apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur et choisir, à la fin de l'année de 2nde, son métier et sa spécialité. Le travail débuté avec les autres familles de métiers présentes sur l'académie les années précédentes (à la rentrée 2021, l'académie propose 11 des 14 familles de métiers) sera poursuivi.

Co-intervention:

A la rentrée 2021, elle concerne les 2 niveaux des classes de CAP ainsi que les 3 niveaux des classes de Bac Pro. Les inspecteurs (IEN-ET et IEN-EG) poursuivront cette année des visites conseil croisées (binôme d'inspecteurs) de séances de co-intervention dans 3 LPO (1 LPO lors de l'année précédente). Les différents établissements ont choisi de poursuivre, dans la continuité des classes de 2nde et de 1ère, la co-intervention enseignement professionnel et français et enseignement professionnel et mathématiques-sciences.

Réalisation du chef d'œuvre :

Mise en place en cette rentrée 2021, de l'évaluation du chef d'œuvre en classe de terminale Bac Pro (après celle en terminale CAP à la rentrée précédente). Les équipes pourront partager les projets sur la bibliothèque de ressources et d'idée pour la réalisation du chef-d'œuvre en voie professionnelle (BRIO). C'est aussi l'opportunité pour les élèves, les familles, et les partenaires, de découvrir les contenus et objectifs de cette nouvelle modalité pédagogique. Les enseignants pourront aussi participer à l'opération nationale « les chefs d'œuvre de la République ».

Accompagnement renforcé :

Les enseignants concernés proposeront aux élèves de l'ensemble des classes de terminale Bac Pro, le module « Préparation à la poursuite d'études » et/ou « Préparation à l'insertion professionnelle » avec l'aide de différents personnels (DDFPT, IEN-IO, IEN-ET et IEN-EG).

Le livret scolaire du lycée professionnel (LSL) :

la dématérialisation de ce livret concernera cette année les élèves scolarisés en première et terminale Bac Pro. Les DDFPT et les corps d'inspection accompagneront les établissements pour cette mise en place de l'évaluation par compétences.

— LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Support d'une politique d'égalité des chances pleinement réaffirmée, les Cordées de la réussite « nouvelle génération » visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour lutter contre l'autocensure, ouvrir les possibles et susciter l'ambition scolaire des élèves par **un continuum d'accompagnement de la classe de 4^{ème} au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur**. Elles offrent aux jeunes un véritable accompagnement, à la fois individuel et collectif, dans la perspective de la poursuite d'études supérieures et de l'insertion sociale et professionnelle

Fondées sur **un principe de solidarité entre établissements de l'enseignement supérieur et établissements de d'enseignement supérieur (écoles, universités, IUT,) ou lycées avec CPGE et/ou STS**, les Cordées de la réussite proposent un accompagnement continu et progressif, en amont des choix d'orientation, pour permettre à chacun d'élaborer son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé : poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

L'académie s'est engagée dans le nouveau dispositif des cordées de la réussite à la rentrée 2020. Pour sa première année de fonctionnement en 2020/2021, ce sont 650 élèves qui ont bénéficié du dispositif. Une structuration autour de 12 cordées mobilisant 6 établissements d'enseignement supérieur et 6 lycées avec GPGE et BTS ont permis aux élèves de 17 collèges et lycées de bénéficier des actions proposées. Des partenariats ont été noués avec le CUFR, l'Institut d'Etudes Politiques de Lille, l'INSA de Lyon, l'école de la FEMIS (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son), le CNAD (Conservatoire National des Arts Dramatiques de Paris), l'UFR santé de la Réunion conservatoire et la CCI.

Pour cette année, il s'agira de poursuivre et de renforcer le travail engagé et de diversifier et d'enrichir les partenariats (Ecole Polytechnique X, DUT, association article 1,) et de mobiliser de manière plus systématique le tutorat et le mentorat, formes les plus emblématiques de l'esprit des Cordées de la réussite. Il s'agit d'établir une relation privilégiée entre un élève et un aîné plus avancé dans son cursus d'études ou dans la vie professionnelle. Le processus d'orientation nécessite en effet du temps et la confiance se construit dans la durée, condition indispensable à la maturation du projet



Un lycée **renové**

Objectifs

- Consolider le contrôle continu
- Bien répartir les coefficients entre contrôle continu et contrôle terminal
- Valoriser les enseignements optionnels

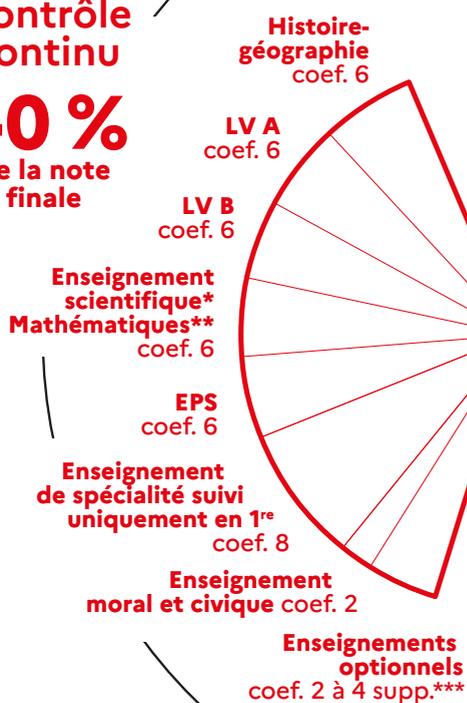
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

2021-2022

RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE

Contrôle continu

40 %
de la note finale



Grand oral
coef. 10*
coef. 14**

Philosophie
coef. 8*
coef. 4**

Contrôle terminal

60 %
de la note finale

Enseignement de spécialité
coef. 16

Enseignement de spécialité
coef. 16

Français (épreuves anticipées en fin de 1^{re})
Oral coef. 5
Écrit coef. 5

➔ Dès la rentrée 2021

Le guide d'évaluation de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche est étendu à la classe de 1^{re}

➔ Calendrier des épreuves

- Épreuves anticipées de français en fin de 1^{re}
- 2 épreuves d'enseignements de spécialité au printemps de l'année de terminale
- Philosophie et Grand oral en fin de terminale

Le nouveau bac :
⊕ **lisible**, ⊕ **simple**, ⊕ **robuste**,
pour une entrée dans le supérieur réussie

*En voie générale / **En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement en terminale, 4 si suivi en 1^{re} et terminale

CAP : UN NOUVEAU PARCOURS DE RÉUSSITE EN 3 ANS

Pour les élèves qui entrent en 2^e année de CAP à la rentrée 2021, selon leur souhait et compte tenu de leurs difficultés

Le parcours CAP en 1 an est également maintenu



DÉPLOIEMENT DE LA CO-INTERVENTION

- Tous les élèves de CAP, 2^{de} pro, 1^{re} pro et Tle pro concernés
- **À partir de la terminale 2021-2022 :** plus de liberté pour les établissements qui pourront remplacer la co-intervention par un autre module ; poursuite, dans la continuité des classes de 2^{de} et de 1^{re}, de la co-intervention enseignement professionnel et français/enseignement professionnel et mathématiques-sciences
- Organisation de la co-intervention entre enseignement professionnel et d'autres disciplines d'enseignement général
- Mise en place d'un « atelier de philosophie »
- Renforcement de l'horaire dédié à l'accompagnement pour le projet post baccalauréat de l'élève

POURSUITE DU TRAVAIL DE CHEF-D'ŒUVRE POUR LES ÉLÈVES DE TERMINALE PRO

- 56 h de formation en 1^{re}
- 52 h en terminale

La réalisation du chef-d'œuvre se poursuit pour les élèves entrés en CAP en 2020



5 NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS EN SECONDE PRO

- Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
- Transitions numérique et énergétique
- Maintenance des matériels et des véhicules
- Pilotage et maintenance d'installations automatisées
- Agencement, menuiserie et ameublement

Soit 14 familles de métiers au total, avec les métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique, les métiers de la relation client, les métiers de l'aéronautique, les métiers des industries graphiques et de la communication, les métiers de l'hôtellerie-restauration, les métiers de l'alimentation, les métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment et les métiers de la beauté et du bien-être

DÉPLOIEMENT DES MODULES D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE POURSUITE D'ÉTUDES

- À la rentrée 2021, les élèves de Tle pro pourront suivre :
- un module de préparation à la poursuite d'études (notamment vers un BTS)
 - un module de préparation à l'insertion professionnelle dans la continuité de l'expérience qu'ils ont acquise, en vue de maîtriser les principaux codes de l'entreprise, les compétences attendues et de se repérer dans le marché de l'emploi du secteur professionnel qu'ils visent

3.



L'ÉGALITÉ

DES CHANCES





3.1 L'ÉCOLE INCLUSIVE

- **1400** élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires à la rentrée 2021, soit une augmentation de **15%**.
- Plus de **200** accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).
- **62** unités localisées d'inclusion scolaire (ULis). **33** dans le premier degré (**273** élèves) et **29** dans le second degré (**354** élèves).
- Une nouvelle organisation territoriale : un service de l'École inclusive dans chaque département et **100 %** du territoire national couvert par des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) à la rentrée 2021.
- L'ouverture à tous les publics de la plateforme Cap École inclusive.

Depuis deux rentrées scolaires, le ministre de l'éducation nationale et la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées développent une politique volontariste en faveur des élèves en situation de handicap. Il est nécessaire et important de mettre en œuvre les actions et de s'inscrire dans cette communication.

Ainsi les actions ministérielles fortes portent sur **des Pôles d'inclusion localisés (PIAL)**, sur le développement du **plan autisme** dans le cadre de la mise en œuvre des unités enseignement et le service de l'école inclusive.

Dans un autre champ, les partenariats se développent également avec les associations afin de garantir la scolarisation des élèves

relevant du champ du handicap dans le secteur des services et établissement médico sociaux.

A cette rentrée ce sont environ 1400 élèves qui sont accueillis en milieu ordinaire. Les dispositifs comme les ULIS sont développés à Mayotte et depuis l'année dernière des ULIS en réseau en lycée professionnel sont mises en place afin de permettre un réel parcours de scolarisation et de penser ensuite les schémas d'insertion possibles. Le travail de collaboration avec la MDPH continue de s'enrichir et de réelles évolutions ont vu le jour. Ainsi, les accompagnements sont ils davantage mutualisés afin de correspondre aux enjeux des PIAL. Dans le même temps, le travail de formation et d'accompagnement des AESH continue.

— AESH (ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP)

1400 élèves en situation de handicap sont scolarisés à cette rentrée, ce qui représente une augmentation de 15 %. Parmi eux, 210 élèves dans le 1er Degré et 51 dans le second.

Plus de 200 accompagnants sont mobilisés et les formations se mettent en place.

— MISE EN PLACE DES UEEA (UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN ÉLÉMENTAIRE AUTISME)

Dans le cadre du plan autisme, l'académie a mis en place deux unités d'enseignement destinées spécifiquement aux enfants diagnostiqués.

Un partenariat a été noué avec l'ARS pour accompagner la formation de»s UEEA

- l'une sur Bandrélé avec l'association APASH
- l'autre sur Mroalé avec l'association Mlezi Maoré.

Une attention particulière sera donnée au transport des élèves et à l'accompagnement des équipes éducatives

— MISE EN PLACE DE LA CLASSE RELAIS

À partir du 25 octobre 2021 une classe relais ouvrira ses portes au lycée professionnel de Kawéni.

Il s'agit d'apporter une réponse adaptées à une dizaine de collégiens ayant fait l'objet de sanction en conseil de discipline, par la mise en place de parcours spécifiques (découverte professionnelle, remobilisation scolaire...).

Cette classe est organisée en lien avec la PJJ, partenaire à part entière, qui met à disposition des experts en la matière.



Le service public de l'École inclusive

Objectif : assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée en prenant en compte leurs singularités.

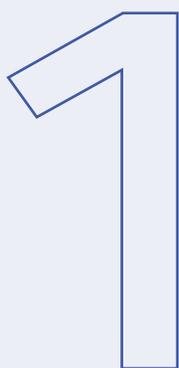
La scolarisation des élèves en situation de handicap : état des lieux

	→ Élèves en situation de handicap scolarisés	→ Accompagnants (AESH)
2017	321 500	92 700
2018	338 000	97 800
2019	361 000	105 200
2020	384 000	117 200
2021	+ de 400 000	125 500

+ 35 %
d'accompagnants
entre 2017
et 2021

- + Recrutement d'AESH référents
- + Contrats pérennes
- + Courriel académique

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES



**CELLULES
D'ÉCOUTE ET
DE RÉPONSE**

0 805 805 110

n° vert actif
toute l'année



**DEMANDE
D'AMÉNAGEMENT
AUX EXAMENS**

simplification
de la procédure :
un formulaire unique
par examen



**ENTRETIEN
D'ACCUEIL
DES FAMILLES**

avec l'équipe
pédagogique



**COMMISSION
SPÉCIFIQUE
D'AFFECTATION**

instance départementale chargée
de proposer une affectation
aux élèves en situation de handicap
sans solution de scolarisation

2



UN MAILLAGE TERRITORIAL PLUS FIN

• Nouveaux dispositifs de scolarisation

- + 1 300 UliS
- + 115 UEMA
- + 90 UEEA ou DAR ouverts depuis 2017

• Déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)



LA STRATÉGIE AUTISME

+ 101 postes de professeurs ressources TSA

- Plateformes TSA-TND 0-7 ans
- Plateformes TSA-TND 7-12 ans



L'APPUI DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

- Équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas)
- Pial renforcés
- + 2 000 places en Sessad en 2021

3



FORMATION INITIALE

- Une formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs
- 60 h de formation pour les AESH



FORMATION SPÉCIALISÉE

- Création du Cappei
- Obtention possible du Cappei par validation des acquis de l'expérience professionnelle
- 1 400 départs en formation par an



FORMATION CONTINUE

- Augmentation du nombre de stages nationaux de formation : x 2,5 depuis 2017
- L'École inclusive priorité des plans de formation académiques



RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Création de Cap École inclusive
- Nombreuses ressources sur Éduscol et les sites académiques

Le pilotage de l'École inclusive

- Les comités départementaux de suivi de l'École inclusive sont chargés de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes en situation de handicap.

- Le comité national est chargé de suivre le déploiement de l'École inclusive sur le territoire et d'en identifier les conditions de réussite.



3.2 INTERNATS D'EXCELLENCE

CONSTRUCTIONS D'INTERNATS

L'internat est un puissant vecteur d'égalité sociale pour les élèves mahorais qui apparaissent comme fragiles et de niveaux hétérogènes. Il contribue à réduire les inégalités sociales et culturelles du milieu familial, en mettant à la portée de tous ce que certains élèves trouvent difficilement chez eux. Il est tout à la fois un lieu d'études et un lieu d'éducation donc de socialisation.

Les objectifs et moyens de mise en œuvre sont de créer un espace-temps éducatif étendu en offrant une continuité au temps de vie dans l'établissement et en développant une cohérence entre action éducative et démarche pédagogique. permettre à l'élève la construction de son parcours citoyen et mettre à sa disposition un cadre rassurant, éducatif et scolaire favorise sa responsabilisation.

Enfin, ces établissements favorisent la co-éducation en accompagnant les familles dans le suivi de la scolarité de leur enfant et en créant des partenariats avec des professionnels.

— INTERNATS D'EXCELLENCE

Avec son projet «Mobiliser, fédérer pour agir» l'internat du LPO de Dembeni a obtenu le label «internat d'excellence» lors de la campagne nationale 2021. C'est une fierté pour le territoire et la reconnaissance de l'engagement de l'équipe éducative.

L'originalité de ce projet réside dans la diversité du public accueilli.

> Des collégiennes sportives (hand et foot) de Passamaity, Sada et Dembeni : **l'internat pour concilier passion sportive et réussite scolaire.**

> Des lycéens et lycéennes, méritants, des établissements REP+ de l'académie pour lesquels des places sont réservées : **l'internat pour se consacrer aux études sans perte de temps dans les transports ou les tâches ménagères.**

> Et enfin des étudiantes (CPGE de Sada et du CUFR : LAS et Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles) : **l'internat pour réussir sa scolarité dans un environnement rassurant et encadré.**

Ces étudiants assurent par ailleurs quelques heures de soutien scolaire auprès des plus jeunes, une façon de se préparer à leur futur métier d'enseignante.

Cette centaine de jeunes bénéficie d'un internat tout neuf, confortable et sécurisant, avec son self et ses salles de travail et de convivialité.

Ce label n'est pas une fin en soi mais un véritable engagement à se former, à se faire accompagner et surtout à faire vivre dans la durée le projet éducatif initial. Un séminaire national soutiendra l'initiative.

Dans l'avenir, les futurs internats de Kaweni, Longoni, Chirongui, auront également vocation à tenter la labellisation.

— CONSTRUCTION D'INTERNATS

Depuis la rentrée 2015, Mayotte est l'unique département intégralement classé en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) voire REP+.

Dans ce cadre, la mise à disposition d'Internats d'excellence auprès des collégiens et lycéens a été planifiée afin de les accompagner au plus près de leurs besoins éducatifs et pédagogiques et les conduire au maximum de leur potentiel.

Ce développement d'internat de réussite éducative prévoit la construction d'au moins quatre internats pour un total de l'ordre de 500 lits répartis sur le territoire.

La cité scolaire de Kaweni, structurée autour de deux collèges et deux lycées, sera pourvue d'un internat de 200 lits pour 30 élèves des collèges et 170 élèves des lycées. Sa conception s'achèvera fin 2021 et ses travaux démarreront au 2nd semestre 2022. L'accueil des élèves est prévu pour la rentrée 2024.

Un second internat de 100 lits sera en construction pendant les travaux du lycée des métiers du bâtiment à Longoni, les travaux démarreront en 2022. Il sera livré en 2024.

Enfin, un troisième internat est programmé à Chiroungui avec un total de 100 lits. Sa conception sera réalisée en 2022 pour une mise à disposition en 2025.

Nos élèves bénéficieront aussi du futur internat de Coconi. Nous comptons aussi construire un internat sur Petite-Terre.

Ces projet d'internats de réussite éducative sont portés par trois intervenants majeurs : le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports qui porte la maîtrise d'ouvrage des opérations via le rectorat de Mayotte, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) qui finance l'investissement.





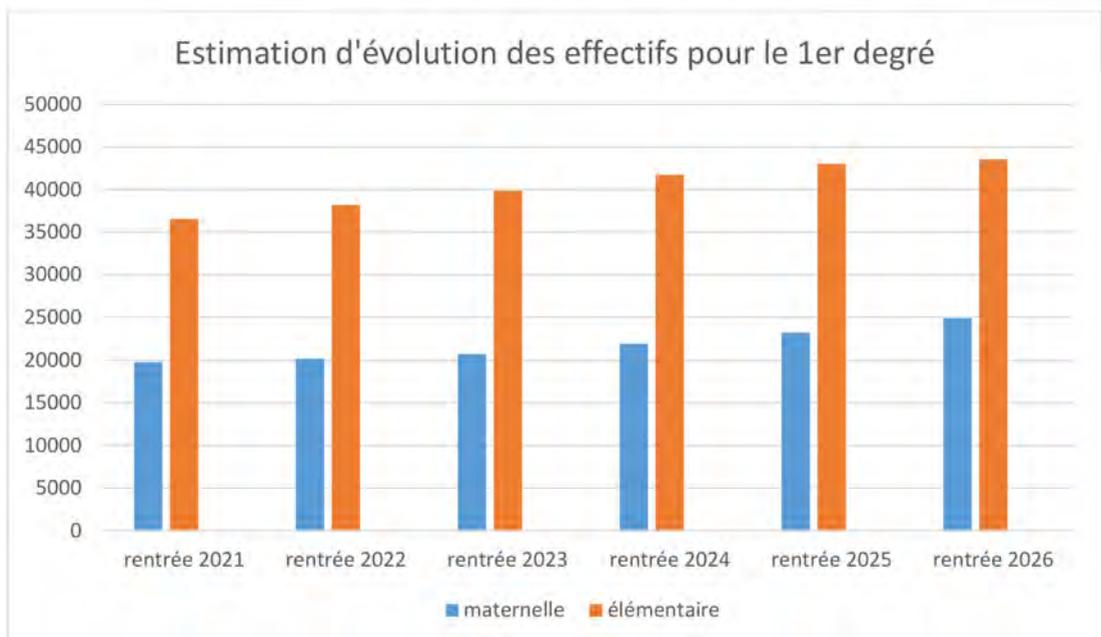
3.3 MIXITÉ SECTORISATION

— NOUVELLE SECTORISATION DES CIRCONSCRIPTIONS PLUS EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE

La mise en cohérence des circonscriptions a pour objectif un découpage scolaire plus en harmonie avec les communes, et leurs intercommunalités. Cette nouvelle sectorisation des circonscriptions, plus en adéquation avec le territoire, a comme ambition de répondre à une meilleure cartographie du paysage scolaire autour de projets clairement identifiés.

— PRISE EN COMPTE DÉMOGRAPHIQUE

Les évolutions démographiques avec les prévisions d'augmentation à venir doivent être prises en compte et les difficultés dues aux trajets des élèves ainsi que les phénomènes de ghettoïisation sont à intégrer dans le cadre des réflexions.



—FAVORISER AU MIEUX LA MIXITÉ SOCIALE

Il s'agit de se référer aux actions déjà mises en place sur le territoire ou en passe de l'être (les Cités Educatives, les réseaux d'éducation prioritaires renforcés, les expérimentations REP au travers des futurs Accompagnements académiques spécifiques, etc). Il s'agit aussi de faire émerger et favoriser les talents et l'ambition comme les cordées de la réussite, les internats d'excellences, etc.

— PENSER ET CONCEVOIR L'ÉCOLE DE DEMAIN EN PASSANT PAR UNE LOGIQUE DE PROJET PRENANT EN COMPTE LES CONSTRUCTIONS À VENIR

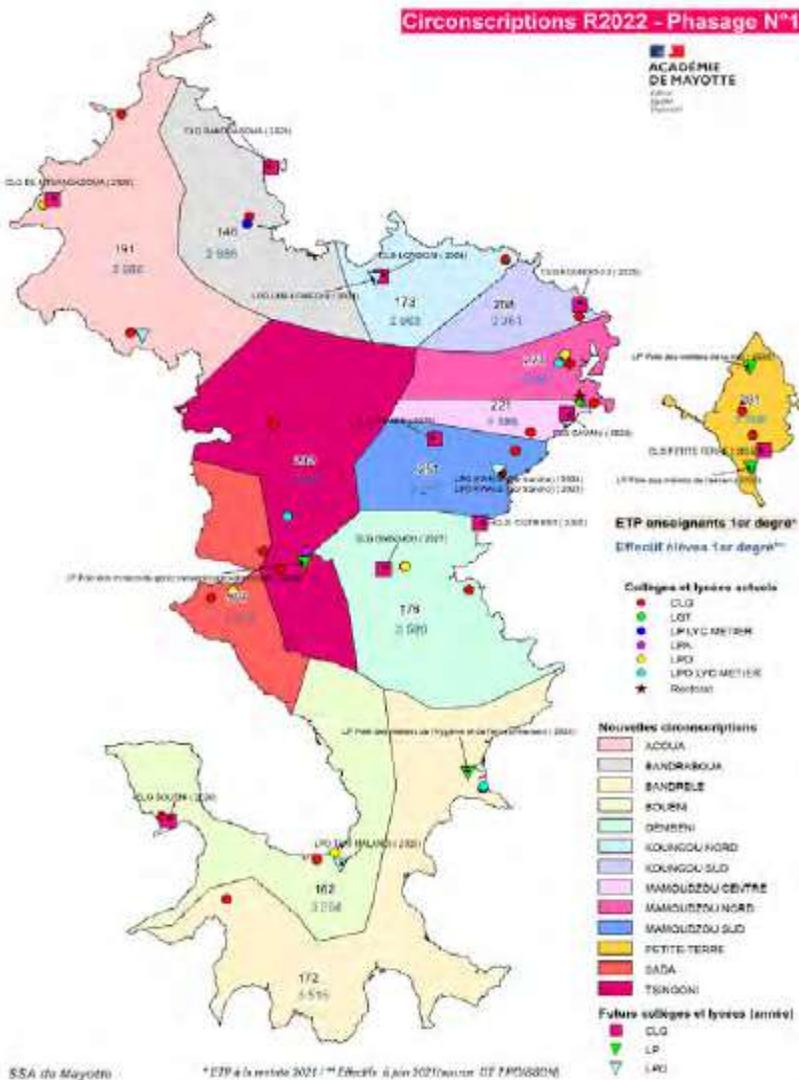
9 Collèges sont ainsi prévus:

Cavani, Longoni, Vahibé, Bandraboua, Tsoundzou2, Petit-Terre, Ongoujou, Koungou. Nb : Transformation du lycée du Nord en structure collège \ lycée.

4 Lycées :

Le Lycée des Métiers du Bâtiment de Longoni, le Lycée Tani Malandi de Chirongui, le Lycée de Mamoudzou Sud « Kwalé » et le Lycée du Nord de M'Tsangamouji.

1er phasage (rentrée 2022)





3.4 ÉDUCATION PRIORITAIRE CITÉ ÉDUCATIVE

Dans le cadre d'une étude qualitative relative au fonctionnement de l'éducation prioritaire, un travail spécifique a vu le jour en 2020-2021 qui se poursuit cette année

— LES GRANDS AXES QUI SERONT DÉVELOPPÉS

- La formation des coordonnateurs et formateurs REP ainsi que les pilotes des dispositifs REP et REP+
- Le travail sur l'inter degré : écoles primaires et collèges
- Le développement de la communication avec les collectivités locales
- La re sectorisation des écoles en lien avec les collèges avec la création à venir de 2 nouvelles circonscriptions de l'éducation nationale.

— LES ACTIONS :

Formation et lien inter degré

Dans la liaison inter degré, un plan d'accompagnement des réseaux va être élaboré par les formateurs académiques d'Éducation prioritaire en direction des enseignants.

L'analyse des résultats des évaluations nationales (CP, 6ème, 2nde) a permis de dégager certains items à consolider.

Ainsi les dispositifs des constellations dans le cadre du plan Maths et Français se sont déployés sur tout le territoire de Mayotte. Les moyens mis en œuvre par l'académie ont permis aux enseignants de travailler en équipe en étant accompagnés par les inspections de circonscription pour mieux répondre aux besoins du terrain et harmoniser les pratiques. Des formations communes sont programmées dans le Plan Académique de Formation.

Pour les petits lecteurs / scripteurs.

Le dispositif « Fluence », qui vise à mesurer le degré de lecture rapide et de compréhension, est décliné sur l'élémentaire comme dans le second degré. Un accent est plus particulièrement mis sur le second degré.

Par ailleurs, une recherche action inter degré a été mise en œuvre l'année dernière par Anne JORRO, maître de conférence professeure en sciences de l'Éducation à l'université de Toulouse. Ses travaux de recherche qui portent sur l'évaluation à l'école et en formation ainsi que sur les gestes professionnels vont se poursuivre cette année. Une observation plus particulière sera menée sur le développement du lien inter degré. En effet, en mutualisant plus, on peut penser que la déclinaison des propositions pédagogiques reliée aux échanges entre professeurs et professeurs des écoles impactera de manière plus effective les résultats des élèves de l'académie.

— LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES :

Les cités éducatives orientées vers les REP+ pour Kawéni (depuis 2 ans) et pour Dzoumogné (créée cette année) proposent un nouveau cap, rassemblant à partir du collège et des écoles, tous les acteurs (élus locaux, service de l'état, associations) partageant les valeurs républicaines et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles. Cette année une nouvelle proposition sera réalisée dans le cadre des « vacances apprenantes » par le biais des « colos apprenantes ».

Les collèges et écoles qui n'ont pas eu la chance de bénéficier de ces cités se sont vu proposées des **CLA (contrats locaux d'accompagnement)**.

— L'ACCUEIL DES 3 ANS :

La scolarisation des 3/6 ans a évolué positivement avec des ouvertures de nombreuses classes et quand le bâti ne le permettait pas, de classes itinérantes.

7 classes itinérantes ont été créées pour cette rentrée 2021, ce qui fait un total de 13 classes itinérantes dans l'académie.

Poursuite du dédoublement des classes en éducation prioritaire



20 % des élèves

ne maîtrisent pas
les savoirs fondamentaux
à l'issue de l'école primaire :

- la lecture
- l'écriture
- calcul

3 OBJECTIFS

- ✓ Maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi
- ✓ Réduction des inégalités sociales
- ✓ Renforcement de l'encadrement pédagogique

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

2017	2018	2019	2020	2021
<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 75 % des CE1 dédoublés en REP+	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 100 % des CE1 dédoublés en REP+• 100 % des CE1 dédoublés en REP	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 100 % des CE1 dédoublés en REP+• 100 % des CE1 dédoublés en REP• 15 % des GS dédoublés en REP/REP+	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 100 % des CE1 dédoublés en REP+• 100 % des CE1 dédoublés en REP• 50 % des GS dédoublés en REP/REP+

À la rentrée scolaire 2021, **330 000 élèves** sont concernés.

PLAFONNEMENT DES CLASSES À 24



+ de 86 %
des classes de GS, CP et CE1
de l'enseignement public bénéficieront
d'un effectif inférieur ou égal
à 24 élèves à la rentrée 2021.



3.5 SANTÉ

VISITES MÉDICALES

— LE SUIVI DE LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Le suivi de la santé des élèves fait partie des missions de l'École. Il est assuré tout au long de la scolarité, au travers des visites médicales réalisées par des médecins et des visites de dépistage réalisées par des infirmier(e)s.

Les missions des médecins de l'éducation nationale s'inscrivent dans la politique de promotion de la santé en faveur des élèves et plus largement dans la politique générale de santé. Dans ce cadre, ils contribuent à la réussite des élèves et participent à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychique en apportant leur expertise diagnostique le plus précocement possible. A Mayotte, comme sur l'ensemble des académies, les difficultés rencontrées pour recruter des médecins scolaires limitent la mise en œuvre complète de ces objectifs.

— SUIVI INDIVIDUALISÉ DES ÉLÈVES À CERTAINES ÉTAPES OBLIGATOIRES DANS LA SCOLARITÉ

Visite médicale à six ans Une première visite médicale obligatoire intervient dans la sixième année de l'enfant, en grande section de maternelle ou au cours préparatoire (CP). La présence d'un parent est fortement conseillée.

Cet examen comprend le repérage précoce des signes qui peuvent entraîner des difficultés ultérieures d'apprentissage : problèmes visuels, auditifs, troubles du langage. Il prévient et détecte les cas d'enfants maltraités. Après ce premier examen complet, si des difficultés sont mises en évidence, une rencontre avec les personnels de santé de l'éducation nationale est organisée pour le suivi de l'enfant.

Depuis plusieurs années à Mayotte ces visites médicales des enfants de 6 ans n'étaient plus réalisées à cause du manque de personnel médical. Durant l'année scolaire 2020/2021, des visites médicales ont à nouveau été organisées par un médecin contractuel en lien avec les infirmières du secteur dans les écoles de Bandrèlè, de Dapani et de Dembeni.

Visite médicale des élèves mineurs en lycée professionnel

Dans le cadre de certaines formations professionnelles, les élèves mineurs sont soumis à la réglementation de la médecine du travail concernant les travaux réglementés. Afin de s'assurer qu'il n'y a aucune contre-indication médicale à la poursuite des études dans la filière choisie, une visite médicale obligatoire est pratiquée par le médecin scolaire. A la suite de cette visite et conformément à la loi, le médecin scolaire émet un avis d'aptitude ou d'inaptitude à la formation dans la filière concernée. En cas de contre-indication médicale relevée par le médecin scolaire, l'élève se voit proposer, une autre formation compatible avec son état de santé.

— SUIVI INDIVIDUALISÉ DES ÉLÈVES À TOUT MOMENT DANS LA SCOLARITÉ

Élèves à besoins éducatifs particuliers

Le médecin de l'éducation nationale apporte son analyse spécifique à l'étude des situations d'élèves à besoins particuliers et propose son conseil technique dans l'élaboration des procédures destinées à faciliter la scolarisation :

- des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période
- des élèves en situation de handicap
- des élèves présentant des troubles des apprentissages

Agir devant des situations préoccupantes

Dans certaines situations préoccupantes le médecin peut intervenir :

> A la demande de l'équipe éducative, des parents ou de l'élève lui-même, auprès d'un élève en difficultés (chute des résultats, difficultés d'apprentissage, absentéisme, manifestations de violence, isolement...).

> Pour participer à la protection de l'enfance en lien avec les équipes éducatives et pédagogiques.

Lorsque des problèmes de santé ont été repérés, les médecins de l'Éducation nationale travaillent en lien avec les parents, les infirmiers et l'équipe éducative afin qu'une prise en charge et un suivi adaptés à l'enfant soient réalisés. Tous les élèves qui le souhaitent peuvent rencontrer un infirmier ou un médecin.

— SUIVI DES SANTÉ TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES

Quelques chiffres :

Repérage et dépistages des élèves de 6ans :

2020-2021 :

- 728 élèves vus par les infirmiers en CP
- 200 élèves vus en CE1
- 165 élèves vu en CE2
- 156 élèves vu en CM1
- 390 élèves vus en CM2

Soit 1652 élèves du premier degré vus en consultations individuelles infirmière.

Dépistages infirmier des 12 ans :

- 7671 élèves vus par les infirmiers de l'Éducation Nationale à 12 ans (6° et 5°)

Dépistages infirmier sur autres niveaux de classe :

- Au total 12402 élèves vus en consultations individuelles infirmier en collège
Et 2502 élèves vus en consultations individuelles infirmière en lycée

Suivi individualisés des élèves : Protection de l'enfance

- 690 PAI (projet d'accueil individualisé) suivis par les infirmier(e)s de la maternelle au Lycée avec pour l'année 238 nouveaux PAI connus

Protection de l'enfance :

- 26 signalements réalisés par les infirmier(e)s et 12 IP et très souvent des signalements faits avec les Assistantes Sociales

Suivis de grossesses élèves :

- 281 élèves suivis (162 mineures et 119 majeures) pour 2020-2021

4.



L'ÉPANOUISSEMENT

DANS TOUS LES TEMPS

DE L'ENFANT





4.1 ACCOMPAGNER LES CENTRES DE LOISIRS

— LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

Depuis 2006, les accueils collectifs de mineurs sont la nouvelle appellation des accueils de loisirs (centres de loisirs, centres aérés), des séjours de vacances (centres de vacances, colonies de vacances), et des accueils de scoutisme.

Ces accueils permettent à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres, dans un contexte de détente.

Le temps de vacances et de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

Il représente un 3ème pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille, et permet de construire des relations différentes avec le quartier, le village, l'école, les clubs sportifs, les associations culturelles, d'autres environnements et d'autres enfants et jeunes.

Un accueil collectif de mineur :

- est un lieu éducatif de détente et de découverte, complémentaire à la famille et à l'école,
- favorise une expérience de vie collective et l'apprentissage de l'autonomie,
- offre l'occasion de pratiquer diverses activités (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques et techniques...).

Ainsi, il s'agit pour chaque enfant et chaque jeune de favoriser :

- sa créativité,
- sa prise de responsabilité,
- la pratique d'activités de qualité,
- le développement de son autonomie, dans un contexte ludique.

Les accueils collectifs de mineurs permettent aux publics de se confronter à la différence et d'exploiter les richesses. C'est un lieu d'apprentissage du vivre ensemble.

L'ensemble des activités pratiquées et l'organisation de la vie quotidienne peuvent aussi faciliter l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté.

Les accueils collectifs de mineurs, participent ainsi à la démarche d'éducation populaire par :

- l'acquisition de repères dans un environnement complexe,
- le développement de l'esprit critique.

Ils sont des terrains privilégiés pour la mise en œuvre d'une pédagogie favorisant l'initiative, l'expérimentation et la responsabilité.

Ils ne sont pas à confondre avec les garderies qui peuvent être proposés avant ou après l'école car ils se caractérisent par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il est offert une diversité d'activités organisées autour d'un projet pédagogique. Ces accueils collectifs de mineurs sont déclarés auprès de la DRAJES .

Ce sont surtout des associations et des communes qui organisent les accueils collectifs de mineurs.

Sur l'année scolaire 2020-2021, 30 organisateurs ont mis en place des activités périscolaires et/ou extrascolaires sur Mayotte :

- Plus de 3 200 enfants ont pu bénéficier d'accueil périscolaire (avant et après l'école, les mercredis et vendredis après-midi) ou d'accueil de jeunes (plus de 14 ans),
- Et plus de 18 000 places leur ont été ouvertes sur les accueils extrascolaires (pendant les vacances scolaires).

L'objectif est d'inciter au développement des accueils collectifs de mineurs qui représente une 3e voix dans la vie éducative d'un enfant, en complément de son expérience éducative scolaire et celle vécue au sein du cercle familial dans une logique de continuité éducative.





4.2 CONTINUER D'APPRENDRE PENDANT LES VACANCES

- L'opération **Vacances apprenantes** a été initiée à l'été **2020** pour répondre aux besoins liés à la crise sanitaire : renforcer les connaissances des élèves après plusieurs semaines de fermeture des écoles, leur permettre de s'aérer, de se dépenser et de se cultiver.
- Opération reconduite en **2021**, les Vacances apprenantes ont déjà permis à des milliers d'enfants de profiter d'activités culturelles, sportives ou de nature près de chez eux.
- On compte ainsi près de **6500** élèves bénéficiaires du dispositif École ouverte en 2020-2021, et **487** bénéficiaires des Colos apprenantes.

Le rectorat en lien avec les différents services de l'état et collectivités propose des activités éducatives, sportives, de loisirs et culturelles. Les services incarnent ainsi, collectivement, l'idée d'«Une nation apprenante» portée par le gouvernement où tous les services travaillent conjointement pour l'épanouissement et la réussite de la nation.

avec cette opération, l'État entend recréer du lien entre les jeunes et le monde culturel associatif, sportif sans oublier l'éducation qui sera au coeur de ces vacances ludiques et apprenantes. **Deux objectifs principaux : un objectif pédagogique et sociétal.**

Plusieurs dispositifs sont proposés au national et sont appliqués à Mayotte

— LES STAGES DE RÉUSSITE

Les stages de réussite pour les élèves s'organisent la première semaine (du 6 juillet au 10 juillet) et la dernière semaine des vacances (du 17 août au 21 août). Les activités se font en petit groupe afin que les élèves puissent mieux apprécier les apprentissages fondamentaux qui leurs seront proposés. Un stage qui prépare les élèves de CM1 et de CM2 et exceptionnellement des élèves du CP à la terminale, à la rentrée.

— ÉCOLES OUVERTES

En 2020-2021, **102 actions d'«Ecole ouverte» ont été programmées** dans les écoles, collèges et lycées, pendant les vacances mais aussi en soirée ou le week end. Elles **ont bénéficié à 6500 élèves**, ce qui est considérable. Les actions ont principalement porté sur le rattrapage rendu nécessaire par la crise sanitaire (préparation aux examens, simulation d'oral...) et sur le soutien scolaire (apprentissage le matin et loisirs l'après midi). Mais on recense aussi de nombreuses actions sur la découverte (environnement, sport, informatique, mécanique...) et la culture (théâtre, danse, lecture...).

En ouvrant l'école quand elle est habituellement fermée, le dispositif de «l'école ouverte» répond à un incontestable besoin d'encadrement et d'accompagnement, de soutien et d'épanouissement de nos élèves. **Elle est un vecteur d'égalité des chances et de lutte contre les déterminismes sociaux.**

La Campagne Octobre/Noël 2021 va être lancée et, afin de garantir la soutenabilité financière, il est rappelé que le co financement des actions est possible et souhaitable (par exemple au sein d'un même projet, les municipalités peuvent financer leurs animateurs et le rectorat ses enseignants).

— LES COLOS APPRENANTES

Face à la persistance des enjeux de la crise sanitaire et dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, l'opération Vacances apprenantes a été reconduite pour les vacances 2021.

Les «Colos apprenantes» sont proposées par les organisateurs de colonies de vacances : association d'éducation populaire, collectivité territoriale, structures privées, comité d'entreprise. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée.

Cet été sur Mayotte, **9 associations ont proposé 24 séjours « colos apprenantes »**. Ainsi, plus de **487 mineurs ont pu bénéficier d'activités et de loisirs variés tout en renforçant leurs apprentissages.**

sur ces 487 jeunes :

- 183 filles
- 214 jeunes de 6 à 12 ans
- 270 jeunes de 13 à 17 ans
- 453 jeunes provenant de QPV

- 27 jeunes de l'ASE
- 1 présentant un handicap
- 14 jeunes de la PJJ

L'opération se prolongera également sur les vacances de décembre pour un budget global de soutien à cette action de près de 340 000 €

Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires



Renforcer ses
compétences
scolaires



S'amuser,
se dépenser,
se cultiver



Rencontrer
de nouvelles
personnes



S'engager
dans des projets
collectifs

L'ÉCOLE OUVERTE

• C'EST QUOI ?

Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi

→ 3 déclinaisons proposées à l'été 2021 :

1 ÉCOLE OUVERTE BUISSONNIÈRE

- du CP à la terminale
- des séjours en zone rurale
- sensibilisation au développement durable

2 MON PATRIMOINE À VÉLO - NOUVEAU

- du CP à la terminale
- des excursions à la journée ou des séjours
- découverte de son patrimoine de proximité

3 L'ÉTÉ DU PRO

- lycéens professionnels
- dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

LES COLOS APPRENANTES

• C'EST QUOI ?

Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives

• QUI PARTICIPE ?

Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales

• QUI ORGANISE ?

Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise

• QUELLES ACTIVITÉS ?

Renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable



BON À SAVOIR

Une aide de l'État pouvant atteindre **80 %** du coût du séjour* versée aux collectivités partenaires

* plafonnée à 400 € par mineur et par semaine.





4.3 S'ÉPANOUIR PAR LE SPORT

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **Le renforcement des savoirs fondamentaux** Savoir nager et Savoir rouler à vélo.
- **L'accroissement de la pratique physique et sportive dans le premier degré**, notamment en valorisant les actions menées dans le cadre du sport scolaire par l'Usep, l'UNSS et l'UGSEL, et en généralisant le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne.
- L'incitation des écoles et établissements scolaires à développer des projets sportifs et à lier des partenariats avec les clubs sportifs locaux dans le cadre de la labellisation **Génération 2024**.
- L'accompagnement des jeunes de **6 à 17 ans** à la prise de licence dans un club sportif avec le **Pass'Sport**.

S'épanouir par le sport est un enjeu fortement porté par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Pour atteindre cet objectif, l'État déploie, en partenariat avec les autorités publiques du territoire, les opérateurs, associations, différents dispositifs dont :

— LES SAVOIR FONDAMENTAUX

Savoir rouler à vélo

Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Ce programme propose aux enfants de suivre une formation encadrée de 10 heures; L'USEP Mayotte a ainsi initié au Savoir rouler à vélo **1 168 enfants** dans 10 associations scolaires du 1er au 30 juin 2021. Un nouveau planning va être mis en place dès la rentrée 2021-2022 pour procéder à la validation des compétences de tous les élèves initiés et permettre la mise en place le « P 'tit Tour USEP à vélo » en 2022.

Savoir nager

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement. Au total, **694 élèves de CM2** (écoles de Dembéni et de Labattoir) ont bénéficié des cours de natation dans le cadre du dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme.

Aisance aquatique et J'apprends à nager

Le déploiement des dispositifs Aisance Aquatique et J'apprends A Nager sur le territoire de Mayotte ont pour objectif de :

- permettre à des enfants de 4-12 ans d'apprendre à nager,
- apprendre aux enfants à pratiquer des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité,
- offrir aux enfants un accès à la culture de l'eau et prévenir activement les noyades.

Ces actions se déroulent pendant les vacances scolaires en partenariat avec l'association Profession Sport et Loisirs. L'accent est mis sur les zones urbaines proches des plages où il est possible d'enseigner la natation.

A l'issue du stage, le passage d'un test permet de valider les compétences acquises lors de cet apprentissage.

Près de 400 enfants en ont bénéficié depuis le début de l'année.

Enfin une dizaine de bases nautiques tout équipées seront construites d'ici la fin de l'année scolaire. Elles pourront être mises à disposition des associations en dehors du temps scolaire en lien avec les communes

— LES DISPOSITIFS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

L'épanouissement par le sport passe également par les dispositifs de l'Agence nationale du Sport au bénéfice de Mayotte

L'agence nationale du sport est un opérateur qui succède au conseil national du développement du sport et marque la réorganisation de la gouvernance du sport. Elle accorde des aides en matière d'équipement et d'emploi en s'adaptant au principe de réalité du territoire.

ANS Equipement ANS

L'Agence nationale du Sport attribue des subventions d'équipement aux collectivités territoriales, à leurs groupements, aux associations sportives agréées, aux associations affiliées à des fédérations sportives, ainsi qu'aux associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives. Au niveau territorial, Mayotte a bénéficié de 1 093 000 € cette année. Deux structures ont pu bénéficier des crédits régionalisés pour un montant global de 363 000 € :

- l'association Mangrove environnement pour la mise en place d'une base de kayak mobile,
- la commune de Kani Keli pour la création de vestiaires pour les 3 terrains de football.

Cette dernière a également bénéficié du plan de relance en matière de rénovation énergétique pour la rénovation des éclairages des stades de football.

ANS Emploi

Sous forme d'appels à projet, l'ANS vise à développer l'emploi au sein du mouvement sportif au regard des besoins de développement et d'intervention des structures associatives dans le champ du sport. **14 emplois** ont pu être soutenus dans ce cadre (dont un spécifiquement dans le champ du handicap), en plus des 10 emplois en cours de financement. Une aide ponctuelle a également permis de soutenir 2 emplois à hauteur de 12 000 €.

Dans le cadre du plan « **France Relance** », des crédits supplémentaires ont été consacrés au renforcement de l'accès des jeunes aux métiers du sport dans un secteur en forte tension. Ces emplois contractualisés sur 2 ans ont bénéficié à 10 jeunes. Les emplois de 4 jeunes ont également été soutenus de manière ponctuelle.

Le milieu sportif mahorais a ainsi bénéficié de 40 nouveaux emplois aidés cette année.

Emploi Fond territorial de solidarité

L'Agence nationale du Sport a reconduit pour 2021 son fonds territorial de solidarité créé en 2020 dans l'objectif d'accompagner les associations sportives les plus touchées par la crise sanitaire. Aussi, 247 700 € ont aidé au fonctionnement des associations sportives locales en difficultés ainsi qu'à relancer les activités sportives et éviter les potentiels licenciements et/ou la disparition d'associations.

Projets sportifs territoriaux

L'aide aux projets sportifs territoriaux a permis de soutenir les actions portées par des associations n'entrant pas dans le dispositif des projets sportifs fédéraux mais qui œuvrent :

- à la promotion de la santé et du bien-être par le biais d'action sport santé,
- à la lutte contre les discriminations dans le sport,
- à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport.

Sur ce dernier point et pour continuer la mise en place de la politique publique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le milieu sportif, l'association Profession sport et loisirs est soutenue par l'ANS pour la mise en œuvre de deux axes de travail :

- l'intégration aux événements des ligues et comités sportifs en proposant des stands de sensibilisation ainsi que des initiations sportives (initiation aux sports de combats : boxe et/self défense),
- sensibilisation de la population, des dirigeants de club, coach des éducateurs sportifs, des animateurs et des sportifs par le biais de la formation.

La conférence Régionale du Sport.

La conférence régionale du sport, doit développer à l'échelle du département une vision prospective et stratégique du développement du sport au travers principalement d'un projet sportif territorial (PST). Ce projet, d'une durée de 5 ans, sera élaboré par les membres de la conférence sur la base d'un diagnostic territorial préalable permettant d'identifier les forces, les opportunités et les carences en terme d'offre sportive.

Cette conférence devra être installée en fin d'année 2021.



4.4 PASS CULTURE

Le Pass culture est une mission de service public mise en place en 2021 et portée par le Ministère de la Culture. Il se décline en deux dispositifs différents.

— PREMIER DISPOSITIF

Le premier concerne les jeunes de plus de 18 ans : pour en bénéficier, ils doivent s'inscrire, au plus tard un an après leur dix-huitième anniversaire, sur **l'application spécifique « Pass culture »**, qu'ils peuvent télécharger sur un smartphone ou sur un ordinateur, chez eux ou dans un lieu public (bibliothèque, etc.).

Cette application leur permet ensuite, en utilisant la géolocalisation, d'être informés en temps réel des offres culturelles disponibles autour d'eux, qu'elles soient gratuites ou payantes. Surtout, ils bénéficient de **300€ à dépenser pendant 24 mois** sur des offres culturelles variées : séances de cinéma, cours, ateliers, achats de livres, de bandes dessinées, de matériel, d'instruments, etc., et ce dans tous les domaines artistiques : musique, littérature, danse, cinéma, etc.

Le Pass culture « +18 ans » a déjà été lancé avec succès à Mayotte au début de l'été 2021.

— SECOND DISPOSITIF

Le second dispositif sera lancé en janvier 2022 et concerne les jeunes de moins de 18 ans. À partir de la classe de 2nde, ils bénéficient, comme les jeunes de plus de 18 ans, **d'une part individuelle du Pass culture** dont le montant évolue avec le temps (20€ en classe de 2nde, 30€ en classes de 1e et terminale).

Cette part individuelle du Pass culture moins de 18 ans fonctionne sur le même modèle que le Pass culture des plus de 18 ans, avec une application spécifique.

Par ailleurs, **dès la classe de 4e et jusqu'en classe de terminale**, les élèves bénéficient d'une **part collective du Pass culture** dont le montant moyen évolue entre 20 et 30€ par élève et par an. Cette part collective est utilisable par les professeurs qui veulent mettre en place des actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

Au total, chaque jeune aura donc bénéficié de **250€ en moyenne** pour des actions artistiques et culturelles avant ses 18 ans, c'est-à-dire au moment où il recevra en plus les 300€ du Pass culture « +18 ».

Quel que soit l'endroit où le jeune aura validé son Pass culture, il pourra dépenser l'argent **n'importe où en France**, là où il se trouvera.

Le Pass culture contribuera donc à **enrichir les jeunes intellectuellement et spirituellement**, mais aussi à **former et à développer chez eux un comportement de consommateurs de biens culturels**. Il viendra également soutenir un secteur qui a été touché très violemment par la crise sanitaire.

Pass Culture pour les élèves de la 4^e à la terminale



AUJOURD'HUI



Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans



Sur l'ensemble du territoire national



300 € à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021-2022



Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4^e à la terminale



25 € par an à partir de la 4^e, puis 50 € par an pendant les années de lycée

TROIS OBJECTIFS

1 100 % des élèves concernés

2 Un engagement renforcé des élèves à des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et progressif

DEUX DÉCLINAISONS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT

PART INDIVIDUELLE*

PART COLLECTIVE**

Collégiens 4 ^e			25 €/élève
Collégiens 3 ^e			25 €/élève
Lycéens 2 ^{de}	20 €	+	30 €/élève
Lycéens 1 ^{re}	30 €	+	20 €/élève
Lycéens Tle	30 €	+	20 €/élève

*La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.

**La part collective permet à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe.

LES ACTEURS

- Association avec le ministère de la Culture
- 1 référent culture par collège et par lycée
- L'outil Adage pour les professeurs pour géolocaliser les offres collectives pass Culture

LE CALENDRIER

- **Octobre 2021**
Phase de test de l'application dans les académies pilotes de Rennes et Versailles
- **Début 2022**
Généralisation à toutes les académies

5.



DES MILLIERS D'HOMMES

ET DE FEMMES ENGAGÉS





5.1 TRANSFORMATION DU RECTORAT

Les locaux du Rectorat de Mayotte sont actuellement répartis entre 2 sites séparés d'une distance d'environ 200 m et un site en location

— LE PROJET D'EXTENSION DU RECTORAT

Le projet d'extension du rectorat consiste à restructurer et étendre les locaux du Rectorat dans le contexte :

- d'une dynamique soutenue de recrutement au rectorat dans le cadre du passage au statut de rectorat de plein exercice ;
- de fusion d'une partie de la DRJSCS avec les services de l'éducation nationale prévue par la nouvelle organisation territoriale de l'État ;
- d'un transfert des services du site 3 (site en location) sur le site 2 ;
- de la transition énergétique qui doit conduire tous les projets de restructuration et d'évolution à améliorer de manière significative la performance énergétique des surfaces restructurées, et à créer des surfaces nouvelles meilleures au niveau de la performance énergétique.

Le projet comprend de la construction neuve en harmonie avec la valeur patrimoniale et architecturale du site historique du rectorat ainsi que le rafraîchissement de l'existant. Aucune déconstruction n'est prévue

Ce projet, répondant aux critères principaux de la politique immobilière de l'état, permettra d'accueillir les agents dans des

conditions de travail plus satisfaisantes avec un ratio d'occupation global de 16.5m²/pdt.

La modularité et la flexibilité des surfaces seront intégrées à la conception du projet.

Sur le plan énergétique, ce projet se veut exemplaire et moderne avec une forte ambition écologique et environnementale et notamment l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone et biosourcés. L'objectif est d'atteindre pour le bâtiment neuf une consommation d'énergie de 90 KwhEP/m²/an. Soit - 52% par rapport à la consommation actuelles des bâtiments existants.

Le coût d'opération s'élève à 7 687 332 € (toutes dépenses confondues), il permettra une économie annuelle de 188 484 € (loyers et charges économisés).

Le projet a obtenu le 25/06/2021 l'avis favorable de la Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP). Le concours d'architecture sera lancé en octobre 2021 pour un démarrage des travaux au premier semestre 2023.





5.2 ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

L'évaluation des établissements se poursuit cette année et l'expérimentation est conduite dans une école élémentaire de la circonscription de Mamoudzou centre. Anisi ce sont 8 établissements qui seront évalués en 2021/2022

— LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES COLLÈGES

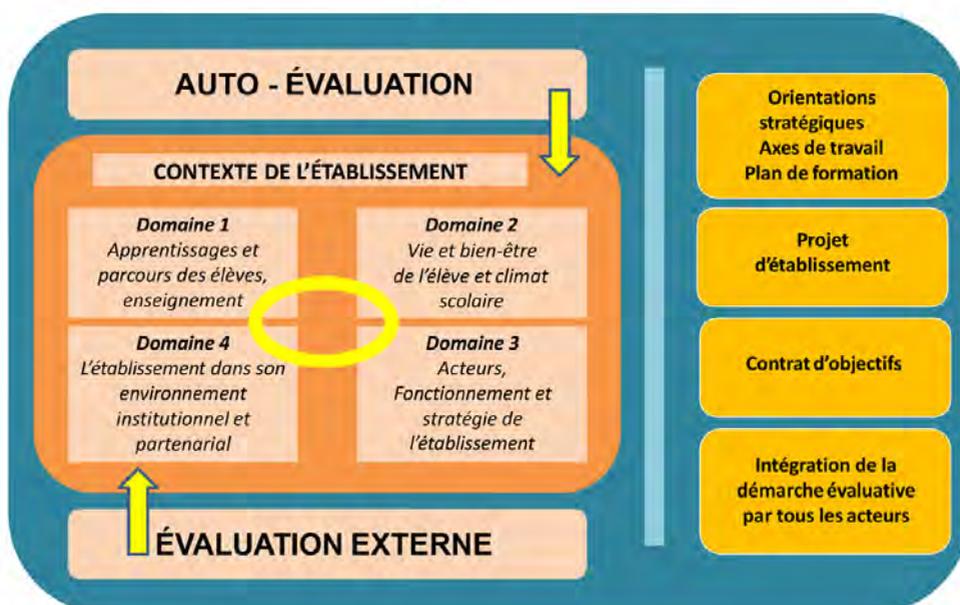
Le dispositif d'évaluation des collèges, pour cette année repose sur les acteurs des établissements. C'est une démarche simple et pratique d'aide et d'appui.

Elle comporte une dimension intégrative constituée d'une part d'une auto-évaluation par les acteurs et d'autre part d'une

évaluation externe par des cadres pédagogiques qui n'appartiennent pas à l'établissement dans les 4 domaines bien définis suivant :

- apprentissage et parcours des élèves, enseignement,
- vie et bien-être de l'élève et climat scolaire
- acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement,
- l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

Elle s'intéressera aux projets de l'établissement, à son contrat d'objectif, à ses orientations stratégiques et à son plan de formation .





5.3 ÉVALUATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS

— ÉVALUATION DES PERSONNELS DE DIRECTION : NOUVEAU DISPOSITIF

Les modalités de l'évaluation professionnelle des personnels de direction évoluent de manière progressive à compter de la rentrée scolaire 2021.

Les personnels de direction, comme tous les agents de l'Etat, seront désormais évalués annuellement. Le nouveau dispositif concerne l'ensemble des personnels, chefs et adjoints, qui seront tous évalués, à terme, dans les conditions de droit commun de la fonction publique de l'Etat. Ce nouveau dispositif d'évaluation a fait l'objet d'un groupe de travail en 2020/2021 associant les partenaires sociaux, la conférence des recteurs et la conférence des IA-DASEN.

Une fiche de poste, destinée à guider le travail de fixation des objectifs, sera établie pour chaque emploi de chef et d'adjoint. Elle sera réalisée à partir d'un document-type national composé de deux parties : l'une consacrée à l'établissement et ses principales caractéristiques, l'autre au poste lui-même (chef ou adjoint) et aux principales attentes en termes de compétences et de positionnement de son titulaire.

Des objectifs annuels seront fixés par le supérieur hiérarchique direct en lien avec les attentes de la fiche de poste et le profil de l'agent. Certains objectifs pluriannuels pourront être définis si cela est justifié, si possible encadrés par des indicateurs annuels destinés à en suivre l'avancée.

L'évaluation professionnelle sera réalisée dans le cadre d'un entretien organisé chaque année, conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent (notion de N+1) et supervisé par l'autorité hiérarchique .



5.4 ECOLE ACADÉMIQUE DE FORMATION CONTINUE

— CRÉATION D'UNE EAFC

L'Académie de Mayotte s'est portée volontaire à l'expérimentation pour la création d'une EAFC, initiée par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction générale des ressources humaines (DGRH) au mois de juin dernier.

L'École Académique de Formation Continue de Mayotte aura comme grandes lignes de ses missions :

- Assurer le pilotage de l'ensemble des actions de formation mises en œuvre au nom ou à la demande de l'autorité académique.
- Structurer, enrichir, **rendre cohérente et lisible l'offre de formation continue** sur l'ensemble du territoire académique grâce à une professionnalisation des acteurs de la formation et des procédures (recueil et analyse de besoins, ingénierie de formation, évaluation des formations...).
- **Renforcer les moyens** de la formation continue, par une concentration des budgets académiques, une organisation plus efficace, la mobilisation de tous les acteurs, et s'appuyer sur une communication renforcée.
- Mieux assurer le continuum de formation, en organisant le partenariat avec l'**INSPE**.
- Réaffirmer le primat de la formation continue parmi **les leviers d'une politique renforcée de valorisation des ressources humaines**, d'accompagnement et de développement professionnel des personnels.
- **Permettre à tous les personnels de bénéficier d'une formation continue ambitieuse**, de qualité, tout au long de la carrière et en proximité, susceptible de créer une culture commune à l'ensemble des personnels et à l'écoute de leurs besoins.
- Susciter ou soutenir le recours à des **formations qualifiantes / diplômantes**, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur.

— L'EAFC DEVRA SE CONSTRUIRE AUTOUR D'AXES TRANSVERSAUX

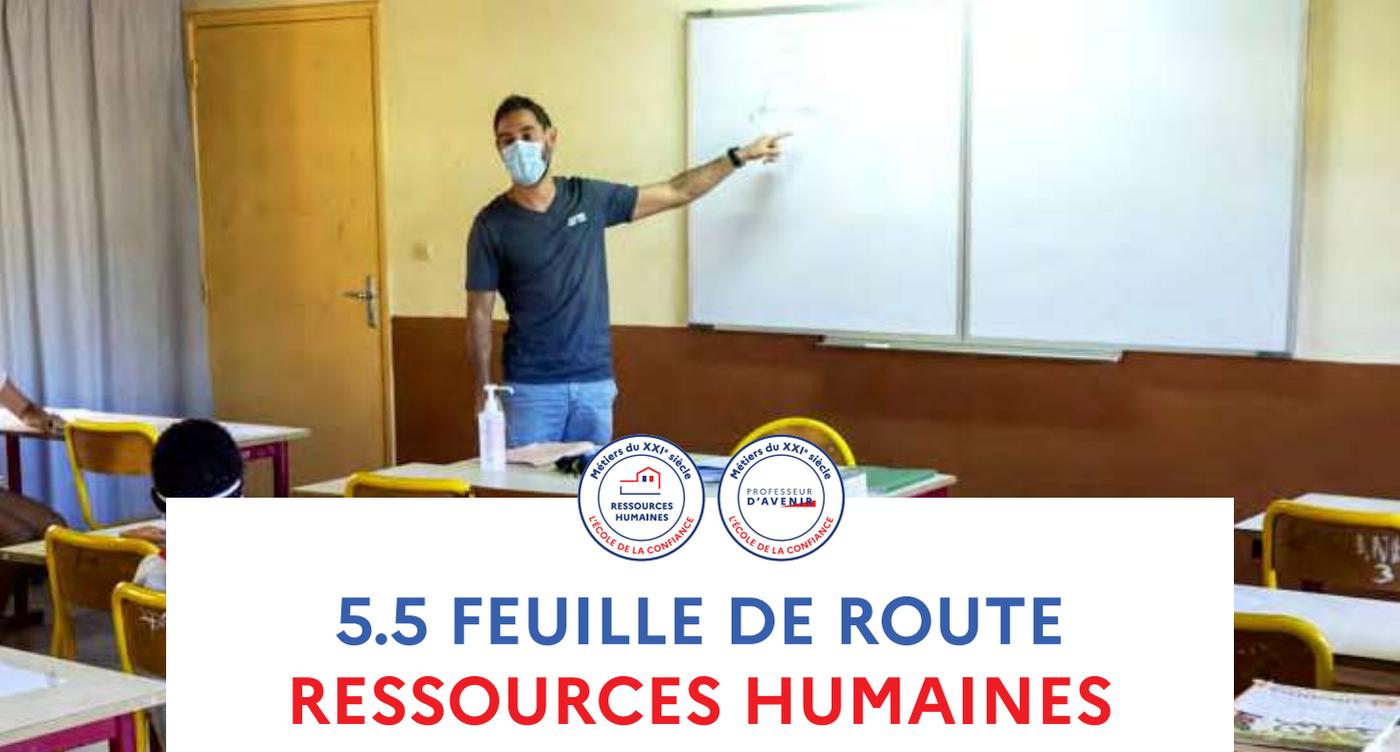
La coordination avec les acteurs de la formation Continue au niveau national en lien avec le schéma directeur national de la formation continue. L'École devra se doter de moyens forts et structurants pour ne pas transformer l'éloignement géographique du département en éloignement pédagogique et scientifique. Elle se doit d'être un acteur de l'implantation de réseaux comme Canopé, absent du territoire, et développer tous les outils modernes de formation par hybridation.

La coordination des priorités académiques dans la formation.

Elles sont aujourd'hui au nombre de trois : le Numérique avec pour objectif de combler le retard important pris par le territoire ; l'Éducation pour tous / Citoyenneté pour permettre l'Inclusion de tous à travers les Valeurs de la République, le Plurilinguisme par exemple ; l'Éducation au Développement Durable pour amplifier l'éducation aux risques naturels majeurs, à la gestion des déchets, la conservation du littoral, le développement d'une agriculture locale.

La coordination en lien avec le Cuf de Mayotte de l'ensemble des formations des enseignants du 1er et 2nd degré. L'Académie a mis en place des concours à affectation sur Mayotte pour le Professorat des Écoles et les Capes de Mathématiques et Lettres. L'École accompagnera donc cette structuration organisationnelle nécessaire à cette spécificité du territoire. Elle s'appuiera aussi sur le CUFR pour offrir des formations **diplômantes** aux personnels qui souhaitent évoluer dans leur carrière

Elle s'organisera autour d'un directeur qui coordonnera l'action des délégués académiques à la formation pour chaque grand corps de métiers (1er D, 2e D, Encadrement et Vie Scolaire, Atoss), et des pôles d'ingénierie : Formation / Innovation ; Documentation / Communication / Partenariat ; RH / finance.



5.5 FEUILLE DE ROUTE RESSOURCES HUMAINES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Expérimenté en 2018-2019 et généralisé à la rentrée 2019, un **service de gestion et d'accompagnement des ressources humaines** de proximité a été mis en place sous la forme de conseillers RH de proximité. **364** conseillers ont ainsi été formés à l'IH2EF et sont en poste depuis juin 2021.
- Des **feuilles de route RH académiques** pour une GRH de proximité renforcée qui implique l'ensemble des acteurs (chefs d'établissement, directeurs d'école, adjoints gestionnaires, corps d'inspection, conseillers RH de proximité, etc.).

— MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE RH À LA RENTRÉE 2021

La reconnaissance de l'exercice des fonctions à Mayotte nécessite d'améliorer l'attractivité de l'académie

Les mesures salariales remontées dans le cadre de la feuille de route RH sont plus sectorielles que catégorielles. Elles visent soit à corriger ce qui est vécu comme des iniquités soit à prendre en compte les difficultés d'exercice sur le territoire. L'ISG est dorénavant versée aux néo titulaires exclus par une rédaction maladroite du décret

Le constat d'un très fort turnover des personnels impose de travailler sur la stabilité

L'attractivité du territoire est adossée à des dispositifs financiers et statutaires bornés dans le temps. La consolidation des régimes indemnitaires au-delà de ces limites temporelles est nécessaire pour stabiliser les personnels dans l'académie.

L'académie a engagé des mesures importantes dans le domaine de l'action sociale aux personnels. Un conventionnement est en préparation avec le bailleur social de l'île. Il s'agit de réserver dans le parc existant des logements à destination des enseignants dans les principales zones de tension et dans les opérations en cours, mise en parallèle avec les constructions de collèges et de lycées.

Des tickets restaurants vont être déployés pour les enseignants des écoles connaissant des difficultés de recrutement.

D'une façon plus positive, la place de l'académie dans la SRIAS de Mayotte est renforcée avec la reconnaissance de la nécessité d'appliquer une proportionnalité liée aux effectifs pour les offres.

L'accompagnement et la formation, leviers de l'amélioration de la ressource enseignante et des autres personnels

Malgré les arrivées plus nombreuses que les départs le taux de contractuels dans le second degré reste à un taux trop important. Le plan académique de formation a été profondément revu pour accompagner les néo contractuels et accompagner ceux qui sont plus expérimentés pour les concours de recrutement.

La création à la rentrée de l'école académique de la formation continue permettra d'identifier clairement la structure en charge de la formation de l'ensemble des personnels, d'homogénéiser la formation et de mettre en cohérence l'ensemble des actions de formation.

Un plan de formation ambitieux est déployé à la rentrée afin que chaque personnel administratif puisse bénéficier d'une formation correspondant à ses besoins durant l'année scolaire.

Une expérimentation pour répondre aux défis de la vie scolaire et apporter une réponse aux assistants d'éducation

Les besoins en vie scolaire pour accompagner les élèves dans les établissements sont importants. Il est possible de répondre à ces besoins en mobilisant ceux des AED présentant les qualités pour constituer un encadrement intermédiaire entre les AED et les CPE. Une expérimentation permettra de renforcer le dispositif de l'éducation prioritaire renforcée.

Par ailleurs les accompagnants des élèves en situation de handicap bénéficient dès cette rentrée de la refonte et de l'amélioration de leur rémunération.

L'amélioration de la qualité au service des usagers

Un outil de communication avec les usagers, Colibri, a été expérimenté pour le mouvement des enseignants dans le second degré au mois de juin. Il est en cours de généralisation pour l'ensemble des relations entre les usagers et l'académie.

Un plan de formation ambitieux est déployé à la rentrée afin que chaque personnel administratif puisse bénéficier d'une formation correspondant à ses besoins durant l'année scolaire.

Une évolution des services en cohérence avec la politique académique

Des travaux permettront d'accueillir la Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en fin d'année civile dans des locaux plus opérationnels et en meilleure proximité avec les autres services académiques.

Après la structuration en quatre pôles cohérents, la création d'un service de l'encadrement au sein de la division des personnels administratifs renforce le pôle et apporte une meilleure lisibilité sur les missions. Le transfert des contractuels administratifs au sein de la même division parachève cette mise en cohérence.

Le renforcement de l'action sociale pour les personnels

Un partenariat avec la SIM permettra de réserver des logements destinés à l'installation des enseignants mutés dans l'académie dès la prochaine rentrée.

Par ailleurs une diversification de l'offre liée à l'action sociale est en cours de déploiement notamment avec la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale et l'expérimentation de tickets restaurant pour les professeurs exerçant dans les écoles connaissant des difficultés de recrutement.

LES PHOTOS QUI ILLUSTRONT CE DOSSIER DE PRESSE ONT ÉTÉ
RÉALISÉES AVANT LA CRISE COVID
(À L'EXCEPTION DES PHOTOS EN PAGE 23 / 29 / 32 / 47 / 51 / 73)



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

www.ac-mayotte.fr
[#rentree2021](https://twitter.com/rentree2021)



Contact presse
0639 39 87 56
presse@ac-mayotte.fr